

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1087

25 avril 2015

SOMMAIRE

Appletree Europe S.à r.l.	52131	Lendico Turkey	52134
Café Chez Rosa S.à r.l.	52136	Lux Insulation Holdings S.à r.l.	52174
Captainjet S.A.	52138	Lux Insulation Management S.à r.l. & Part- ners S.C.A.	52142
Car International Finance S.A.	52132	Lux Referencement S.A.	52149
Cartils Holdings S.à r.l.	52138	Marlo S.A.	52131
Casandra S.A.	52137	McWane Luxembourg Technology, S.à r.l.	52139
CAS Holdco S.à r.l.	52137	Mossco Capital (Luxembourg)	52167
Cedar Properties Fund	52136	Moventum Plus Aktiv	52134
Circuit Foil Luxembourg	52135	Mumpreneurs Luxembourg	52165
Class Car Renting S.à r.l.	52137	Oevole Anlage A.G.	52130
Connected Diet	52135	Old Port MDC Luxembourg S.A.	52170
Constructions Metalliques Guy Gardula et Associés S.A.	52135	Pasarela	52130
CORNÈR BANQUE (Luxembourg) S.A.	52135	Perka S.A.	52132
Corussant S.A.	52138	Petrusse 1 S.à r.l.	52176
Cotton Connect Global S.à r.l.	52135	Pétrusse Participations S.A.	52131
Crane S.A.	52136	Société de Participations Antares S.A. ...	52133
Crop Mark S.à r.l.	52136	State Street Bank Luxembourg S.A.	52132
Immo-Bijoux S.A.	52133	STERIS Luxembourg Finance S.à r.l.	52133
Jupiter Kalahari S.A.	52151	Switex S.A.	52130
Lendico Shelf	52134	Tankreederei I S.A.	52133

Oevole Anlage A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 102.513.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 4 mai 2015 à 9:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2014
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015056286/795/17.

Pasarela, Société Anonyme.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R.C.S. Luxembourg B 125.060.

Procès-verbal d'une assemblée générale des actionnaires tenue le 24 février 2015

L'assemblée générale tenue le 24 février 2015 a pris les résolutions suivantes:

1. de nommer Mme. Elena Hadjifyntani, née à Odessa, Ukraine, le 2 octobre 1974 avec adresse professionnelle au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, en tant qu'administratrice de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020;
2. de nommer Mr. Roel Schrijen, né à Sittard, Pays-Bas, le 30 juin 1973 avec adresse professionnelle au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020;
3. de transférer le siège social de la Société au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, avec effet immédiat.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015041185/18.

(150046691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Switex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 9.988.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 8 mai 2015 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014 ;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014 ;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2014 ;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes ;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes ;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015048896/10/19.

Marlo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 103.942.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *4 mai 2015* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire aux comptes,
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice clôturant au 31 décembre 2014 et affectation du résultat,
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015056086/506/17.

Appletree Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 152.691.

Suite à la cession de parts sociales intervenue en date du 16 juin 2014 entre Appletree AG et Appletree CI Group AG les 500 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Appletree CI Group AG ayant son siège social situé au 3, Rudolf-Diesel-Strasse, 8004 Winterthur, Suisse immatriculé sous le numéro CHE-365.232.646 au Registre de Commerce de Zurich, détient 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2015.

Pour la Société

Johannes L. de Zwart

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2015040832/18.

(150046778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Pétrusse Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 54.256.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue anticipativement le 30 mars 2015, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *11 mai 2015* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015052798/795/19.

Perka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 186.784.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 mai 2015 à 11:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2014
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015056298/795/15.

State Street Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 32.771.

En date du 13 octobre 2014, le Conseil d'Administration a procédé à la cooptation de Mme Cheryl Sunderland, demeurant professionnellement au 49 avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que nouveau membre du Conseil d'Administration de la Société.

Mme Cheryl Sunderland terminera le mandat de M. David Gutschenritter jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Mars 2015.

Pour State Street Bank Luxembourg S.A.

Christophe Cormet / Giuseppe Tarsia

Vice-Président / Assistant Vice-Président

Référence de publication: 2015042003/17.

(150047822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Car International Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 12.565.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 04 mai 2015 à 10:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission de deux Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
7. Divers

Les actionnaires sont priés de déposer leurs titres au porteur auprès de la société CTP, Companies & Trusts Promotion S.à r.l. qui a été nommée dépositaire en vertu de la loi du 28 juillet 2014.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015053351/22.

Tankreederei I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 76.033.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015041289/10.

(150046634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

STERIS Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.188.522,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 185.455.

Le bilan au 31 mars 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mars 2015.

Référence de publication: 2015041276/10.

(150046835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Société de Participations Antares S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 29.288.

Les comptes au 30.09.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2015.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2015041264/12.

(150046702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Immo-Bijoux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 24, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 104.114.

Le Conseil d'Administration rappelle aux actionnaires que les droits afférents aux actions au porteur ne peuvent être exercés qu'en cas de dépôt de l'action au porteur auprès du dépositaire conformément à l'article 42 de LCSC. En outre, le Conseil d'Administration rappelle également aux actionnaires que les actions au porteur doivent être déposées pour le 18 février 2016 au plus tard sous peine de sanction. Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social en date du 8 mai 2015 à 18 heures avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014.
2. Discussion sur le rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2014.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des L.C.S.C.
6. Confirmation du transfert du siège social.
7. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015056746/1004/22.

Lendico Shelf, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 180.235.

En date du 1^{er} octobre 2014, le siège social de la Société a été transféré du 7, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg avec effet immédiat.

En conséquence, l'associé commandité et gérant de la Société, CIS Internet Holding (GP) précité, a également déménagé son siège social au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2015.

Lendico Shelf

Référence de publication: 2015039807/14.

(150045511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

Lendico Turkey, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 180.211.

En date du 1^{er} octobre 2014, le siège social de la Société a été transféré du 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg avec effet immédiat.

En conséquence, l'associé commandité et gérant de la Société, CIS Internet Holding (GP) précité, a également déménagé son siège social au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2015.

Lendico Turkey

Référence de publication: 2015039228/14.

(150044692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

Moventum Plus Aktiv, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.534.

Der Verwaltungsrat lädt die Anteilhaber der SICAV zu der

AUSSERORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

ein, die am 5 Mai 2015 um 10:00 Uhr mit folgender Tagesordnung am Gesellschaftssitz der SICAV stattfindet:

Tagesordnung

- Anpassung der SICAV an die Bestimmungen des luxemburgischen Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen zur Umsetzung der Richtlinie 2009/65/EG
- Neuformulierung der Satzung der SICAV
- Änderung der offiziellen Sprache der SICAV von Deutsch auf Englisch

Die Versammlung ist nur dann beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte des Kapitals anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse sind gültig, wenn sie von mindestens zwei Dritteln der abgegebenen Stimmen getragen werden. Vollmachten und ein Entwurf der koordinierten Satzung sind auf Anfrage kostenlos am Gesellschaftssitz der SICAV erhältlich.

Die Eigentümer von Namensanteilen werden gegen Nachweis ihrer Identität zugelassen, sofern sie mindestens fünf volle Tage vor der Versammlung den Verwaltungsrat (Fax: +352 49 924 2501 - ifs.fds@bdl.lu) über ihre Absicht informiert haben, an der Versammlung teilzunehmen.

Im Rahmen dieser Satzungsänderung wird der Verkaufsprospekt überarbeitet, um die Bestimmungen des vorstehend genannten Gesetzes vom 17. Dezember 2010 zu erfüllen. Den Anteilhabern wird empfohlen, den Entwurf des Prospekts, der am Gesellschaftssitz der SICAV oder bei einer Geschäftsstelle der Banque de Luxembourg erhältlich ist, einzusehen.

Der ausführliche und vereinfachte Verkaufsprospekt, die Satzung sowie der letzte Jahres- bzw. Halbjahresbericht sind am Sitz der SICAV kostenlos in Papierform erhältlich.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2015056782/755/26.

Connected Diet, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 105.260,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 180.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015041444/9.
(150047618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Constructions Metalliques Guy Gardula et Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone d'Activité ZARE Ilot Ouest.
R.C.S. Luxembourg B 144.236.

Le bilan au 30/06/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13/03/2015.
Référence de publication: 2015041469/10.
(150047480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

CORNÈR BANQUE (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 10, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 30.880.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mars 2015.
Référence de publication: 2015041470/10.
(150047382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Cotton Connect Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.
R.C.S. Luxembourg B 150.383.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 mars 2015 a pris acte de la démission de Mme Leslie Johnston du Conseil de Gérance de la Société à cette même date et a décidé de la remplacer en nommant Mr Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 48 rue de Bragançe, L-1255 Luxembourg et ce, pour une durée indéterminée.
Référence de publication: 2015041449/12.
(150047974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Circuit Foil Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 35.071.825,00.**

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone Industrielle C Salzbaach.
R.C.S. Luxembourg B 93.110.

Le code postal du siège social de la Société doit se lire comme suit:
- L-9559 au lieu de L-9550.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mars 2015.
CIRCUIT FOIL LUXEMBOURG
Signature
Référence de publication: 2015041467/13.
(150047447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Café Chez Rosa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4599 Differdange, 30, rue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 175.666.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015041451/9.

(150048132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Crane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 144.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRANE S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2015041476/11.

(150047021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Cedar Properties Fund, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 184.485.

EXTRAIT

Monsieur Karim Van den Ende, administrateur de sociétés, né le 26.10.1964 à Bruxelles (Belgique), domicilié professionnellement au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant avec effet au 2 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2015.

Cedar Properties Fund Sàrl

Référence de publication: 2015041435/14.

(150047761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Crop Mark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 64, rue Raymond Poincaré.
R.C.S. Luxembourg B 55.619.

Cession de parts

Monsieur Jacques Welter (vendeur), demeurant à 37 Montée Pilate à L-2336 Luxembourg
cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, à

Monsieur Nicolas Felten (acheteur), né le 22.05.1984 à Luxembourg, demeurant à 27 rue du Château à L-1329 Luxembourg

la pleine propriété de 25 (vingt-cinq) parts sociales

et à

Monsieur Thibault Jadoul, né le 21.09.1983 à Namur (B), demeurant à 12 Grand-Rue B-6870 Awenne

la pleine propriété de 25 (vingt-cinq) parts sociales

lui appartenant dans la société

CROP MARK SARL le siège social est 64 rue Raymond Poincaré L-2342 LUXEMBOURG inscrite au RCSL sous le numéro B 55619

Fait à Luxembourg, le 01.01.2015.

Référence de publication: 2015041478/20.

(150047686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

CAS Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.160.

—
Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 12 mars 2015, la décision suivante a été prise:

- Démission du gérant A suivant à compter 9 décembre 2014:

Monsieur Tim Nelson, né le 23 août 1962 en Pennsylvanie, Etats-Unis, avec adresse professionnelle au 36600 Corporate Drive, 48331 Farmington Hills, Michigan, Etats-Unis.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Raymond Wechsler, gérant A;

- Manacor (Luxembourg) S.A., gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant B

Référence de publication: 2015041453/18.

(150047468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Casandra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 127.620.

—
EXTRAIT

Lors d'une assemblée générale extraordinaire en date du 13 mars 2015, le conseil d'administration a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de Madame Gulcin Tekes, née le 6 mai 1985 à Hägersten, Suède, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg comme nouvel administrateur B de la société avec effet au 13 mars 2015 jusqu'à l'assemblée générale de 2021;

- Acceptation de la démission de Charlotte Lahaije-Hultman en tant qu'administrateur B de la société avec effet au 13 mars 2015.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Référence de publication: 2015041454/17.

(150047808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

CCR S.à r.l., Class Car Renting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 61.196.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 12 mars 2015, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société à responsabilité limitée CLASS CAR RENTING SARL, en abrégé CCR Sarl (RCS B61196) avec siège social, à L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, été dénoncé en date du 26 septembre 2000.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge et liquidateur Maître Stéphanie STAROWICZ, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire leur déclaration de créances avant le 2 avril 2015 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Me Stéphanie STAROWICZ

Le liquidateur

Référence de publication: 2015041468/19.

(150047951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Captainjet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 195.247.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu au siège social le 27 février 2015

A l'unanimité, l'administrateur unique décide:

de transférer le siège social de la société du L-1143 Luxembourg, 24, Rue Astrid au L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt à partir du 15 mars 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015041429/12.

(150048109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Cartils Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 183.095.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance et par l'associé unique en date du 24 octobre 2014

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de M. Hans DE GRAAF, gérant, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 11 Mars 2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Cartils Holdings S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015041430/16.

(150047923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Corussant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 138.890.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 13 mars 2015 au siège social de la société, il a été décidé:

- De transférer le siège social de la société du 20 rue de la Poste L-2346 Luxembourg au 296-298 route de Longwy L1940 Luxembourg, avec effet immédiat.

- D'accepter, avec effet immédiat, la démission des membres de l'actuel conseil d'administration, composé des personnes suivantes:

* Monsieur Benoît Dessy, administrateur et président;

* Monsieur Giovanni Spasiano, administrateur;

* Madame Hélène Mercier, administrateur.

- De nommer, avec effet immédiat, un nouveau conseil d'administration composé des trois administrateurs suivants:

* Monsieur Jean-Claude LUCIUS, demeurant professionnellement 45 rue des Scillas, L-2529 Howald, administrateur;

* Monsieur Etienne PIGEON, demeurant professionnellement 45 rue des Scillas, L-2529 Howald, administrateur;

* Monsieur Francesco ORLANDO, demeurant professionnellement P.H. Brazil 405, oficina 14-A, Calle Acueducto, Bella Vista, Ciudad de Panama, administrateur.

Les mandats des nouveaux administrateurs auront comme échéance l'assemblée statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CORUSSANT S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2015041471/26.

(150047831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

McWane Luxembourg Technology, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.347.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 157.982.

In the year two thousand and fifteenth, on the seventh day of January.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

McWane Luxembourg Holdings, S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.860 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "McWane Luxembourg Technology, S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.982 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx on 18 March 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1355 dated 7 June 2013.

II.- That the 2,124,500 (two million one hundred twenty-five thousand five hundred) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed of beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 223,000 (two hundred twenty-three thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 2,124,500 (two million one hundred twenty-four thousand five hundred United States Dollars) to USD 2,347,500 (two million three hundred forty-seven thousand five hundred United States Dollars) by the issue of by the issuance of 223,000 (two hundred twenty-three thousand) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a share premium of USD 2,007,000 (two million seven thousand United States Dollars), out of which an amount of USD 23,000 (twenty-three thousand United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;

3. Subscription and payment by McWane Luxembourg Holdings, S.à r.l. of all the new shares by way of a contribution in cash;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives his right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 223,000 (two hundred twenty-three thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 2,124,500 (two million one hundred twenty-four thousand United States Dollars) to USD 2,347,500 (two million three hundred forty-seven thousand five

hundred United States Dollars) by the issue of 223,000 (two hundred twenty-three thousand) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “New Shares”), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 2,007,000 (two million seven thousand United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the “Share Premium”), out of which an amount of USD 23,000 (twenty-three thousand United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in cash by the Sole Shareholder of a global amount of USD 2,300,000 (two million three hundred thousand United States Dollars) (the “Contribution”).

Third resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the payment of the Share Premium through the Contribution.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- McWane Luxembourg Holdings, S.à r.l.: 2,347,500 (two million three hundred forty-seven thousand five hundred) shares.

The notary acts that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so that to read as follows:

“ **Art. 8.** The capital is set at USD 2,347,000 (two million three hundred forty-seven thousand five hundred United States Dollars) divided into 2,347,500 (two million three hundred forty-seven thousand five hundred) shares of USD 1.00 (one United States Dollar) each.”

No other amendment is to be made to this article.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le septième jour de janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

McWane Luxembourg Holdings, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.860 (l' «Associé Unique»),

ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employé privé, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été donnée «ne varietur» par le mandataire, agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme déclaré ci-dessus, a requis du notaire soussigné d'acter comme suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de «McWane Luxembourg Technology, S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.982 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié de Maître Henri Hellinckx du 18 mars 2013, publié auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1355 du 7 juin 2013.

II.- Que les 2.124.500 (deux million cent vingt-quatre milles cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été préalablement dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 223.000 USD (deux cent vingt-trois mille dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 2.124.500 USD (deux millions cent vingt-quatre mille cinq cent dollars américains) à un nouveau montant de 2.347.500 USD (deux millions trois cent quarante-sept mille cinq cent dollars américains) par l'émission de 223.000 (deux cent vingt-trois mille) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 2.007.000 USD (deux million sept mille dollars américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société, duquel un montant de 23.000 USD (vingt-trois mille dollars américains) sera alloué à la réserve légale, la totalité devant être payée par un apport en numéraire;

3. Souscription et paiement par McWane Luxembourg Holdings, S.à r.l. de toutes les nouvelles parts sociales par voie d'apport en numéraire;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant pour lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 223.000 USD (deux cent vingt-trois mille dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 2.124.500 USD (deux millions cent vingt-quatre mille cinq cent dollars américains) à 2.347.500 USD (deux millions trois cent quarante-sept mille cinq cent dollars américains) par l'émission de 223.000 (deux cent vingt-trois mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune (les «Nouvelles Parts»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 2.007.000 USD (deux million sept mille dollars américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), duquel un montant de 23.000 USD (vingt-trois mille dollars américains) sera alloué à la réserve légale, la totalité devant être payée par un apport en numéraire de l'Associé Unique de 2.300.000 USD (deux millions trois cent mille dollars américains) (l'«Apport»).

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et le paiement de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionariat de la Société est désormais réparti comme suit:

- McWane Luxembourg Holdings, S.à r.l.: 2.347.500 (deux millions trois cent quarante-sept mille cinq cent) parts sociales.

Le notaire acte que toutes les parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à 2.347.500 USD (deux millions trois cent quarante-sept mille cinq cent dollars américains) divisé en 2.347.500 (deux millions trois cent quarante-sept mille cinq cent) parts sociales de 1,00 USD (un dollar américain) chacune.»

Aucune autre modification n'a été apportée à cet article.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document au comparant, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte notarié.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande du comparant à l'assemblée, le présent acte notarié est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande du comparant, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 janvier 2015. Relation: EAC/2015/846. Reçu soixante-quinze euros.75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015040524/178.

(150045873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Lux Insulation Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 167.034.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of February.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "Lux Insulation Management S.à r.l. & Partners S.C.A." a partnership limited by shares (société en commandite par actions) with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167034 (hereinafter, the Company), established pursuant to a deed of the undersigned notary dated February 7, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on April 5, 2012 under number 896, and whose bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary dated September 30, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on December 4, 2013 under number 3073.

The meeting is chaired at 2:00 p.m. by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer is Mrs Claudia ROUCKERT, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That all the shareholders have been convened to this meeting on February 18, 2015 through registered letters in accordance with article 14 paragraph 2 of the articles of association and have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting.

II. That the shareholders are represented by virtue of two (2) proxies given under private seal on February 23, 2015, and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

III. As appears from the said attendance list, three billion five hundred ninety million five hundred fifty-four thousand five hundred seventy-five (3.590.554.575) shares in circulation representing 67,58% of share capital of the Company, presently set at fifty-three million one hundred thirty thousand seven hundred thirty-six United States Dollars and fourteen cents (USD 53.130.736,14) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

1. Decrease of the Company's share capital by an amount of sixty-five thousand three hundred sixty-nine dollars United States Dollars (USD 65.369,00) from its current amount of fifty-three million one hundred thirty thousand seven hundred thirty-six United States Dollars and fourteen cents (USD 53.130.736,14) to fifty-three million sixty-five thousand three hundred sixty-seven United States Dollars and fourteen cents (USD 53.065.367,14) by the cancellation of six million five

hundred thirty-six thousand nine hundred United States Dollars (6.536.900) class A ordinary shares with a nominal value of one cent of United States Dollars (USD 0,01) each and an aggregate value of sixty-five thousand three hundred sixty-nine dollars United States Dollars (USD 65.369,00), held by Lux Insulation Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 288.438,41 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174226, and repayment of the shares cancelled to the latter by payment in kind in the same amount consisting in the cancellation of a receivable held by the Company towards Lux Insulation Holdings S.à r.l., prenamed.

2. Creation and issuance of a new class of shares, namely the class C shares with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0,01) each, which shall have the rights and obligations as set out in the Company's articles of association and in the securityholders' agreement which may be entered into or amended from time to time between, amongst others, all of the shareholders of the Company (the Class C Shares).

3. Increase of the Company's share capital by an amount of four hundred seventy-five United States Dollars (USD 475,00) in order to raise it from its present amount of fifty-three million sixty-five thousand three hundred sixty-seven United States Dollars and fourteen cents (USD 53.065.367,14) to fifty-three million sixty-five thousand eight hundred forty-two United States Dollars and fourteen cents (USD 53.065.842,14) by the creation and issuance of forty-seven thousand five hundred (47.500) new Class C Shares, with a nominal value of one cent of United States Dollar (USD 0,01) each (the New Shares);

4. Waiver by the existing shareholders of the Company of their preferred subscription right on the New Shares and approval of the subscription of (i) ten thousand (10.000) New Shares having an aggregate value of one hundred United States Dollars (USD 100,00) by Darryl Halbert, manager, born on December 12, 1964 in Texas, United States of America, having its address at 7017 Mills Branch CR Plano, 75024 State of Texas, United States of America, and full payment of the ten thousand (10.000) New Shares in the aggregate amount of one hundred United States Dollars (USD 100,00) by payment in cash, (ii) thirty thousand (30.000) New Shares having an aggregate value of three hundred United States Dollars (USD 300,00) by Zain Mahmood, manager, born on January 26, 1967 in Bangladesh, having its address at 2728 Mckinnon Street, Apt 2104, Dallas, 75201 State of Texas, United States of America, and full payment of the thirty thousand (30.000) New Shares in the aggregate amount of three hundred United States Dollars (USD 300,00) by payment in cash, and (iii) of seven thousand five hundred (7.500) New Shares having an aggregate value of seventy-five United States Dollars (USD 75,00) by Ken Schweiterman, manager, born on April 8, 1965 in Ohio, United States of America, having its address at 290 Silver Palm Road, Boca Raton, 33432 State of Florida, United States of America, and full payment of the seven thousand five hundred (7.500) New Shares in the amount of seventy-five United States Dollars (USD 75,00) by payment in cash;

5. Creation of an authorized share capital for an amount of ten thousand United States Dollars (USD 10.000,00) and authorization to the general partner to increase the share capital of the Company by an amount of ten thousand United States Dollars (USD 10.000,00) and to proceed with the issuance of a maximum number of one million (1.000.000) Class C Shares, all with a nominal value of one cent of United States Dollar (USD 0,01) each;

6. Amendment of article 5 of the Company's articles of association, to give them henceforth the following content:

“ **Art. 5.** The share capital is set at fifty-three million sixty-five thousand eight hundred forty-two United States Dollars and fourteen cents (USD 53.065.842,14) represented by:

- five hundred thirty-six million two hundred thirteen thousand four hundred eighty-one (536.213.481) class A ordinary shares (hereinafter, the Class A Ordinary Shares),

- two hundred fifty-eight million three hundred seventy-seven thousand eight hundred fifty-six (258.377.856) class B ordinary shares (hereinafter, the Class B Ordinary Shares),

- forty-seven thousand five hundred (47.500) class C ordinary shares (hereinafter, the Class C Ordinary Shares and together with the Class A Shares and the Class B Shares, the Ordinary Shares),

- three billion forty-seven million eight hundred four thousand ninety-four (3.047.804.094) class A mandatory redeemable preferred shares (the Class A MRPS),

- one billion four hundred sixty-four million one hundred forty-one thousand one hundred eighty-three (1.464.141.183) class B mandatory redeemable preferred shares (the Class B MRPS, and together with the Class A MRPS, the MRPS),

- one hundred (100) management shares (hereinafter, the Management Shares),

all fully paid up and with a nominal value of one cent of United States Dollar (USD 0,01) each.

The authorized capital, excluding the subscribed share capital, is set at ten thousand United States Dollars (USD 10.000,00) represented by one million (USD 1.000.000,00) Class C Ordinary Shares, with a nominal value of one cent of United States Dollar (USD 0,01) each, to be vested with the same rights and obligations, save as for the specific provisions of the Articles or as defined in any securityholders' agreement that may be entered into amongst others, all of the shareholders.

The Manager (as defined below) is authorized, during a period of five (5) years from the date of the notarial public deed enacting the Articles, to increase from time to time the subscribed capital by the amount of the authorized capital. These increases of capital may be subscribed and Class C Ordinary Shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash in accordance with the law and any securityholders' agreement which may be

entered into amongst others, all of the shareholders. The Manager is specifically authorized to proceed with the issuance of such authorized shares without reserving for the then existing shareholders, of whichever class of shares, a preferential right to subscribe for the shares to be issued, except as otherwise set forth in any securityholders' agreement which may be entered into from time to time between amongst others, all of the shareholders. In addition to the subscribed share capital, there shall be set up a premium account per each class of shares into which any premium amount paid on any share of that class in addition to its nominal value is transferred

Any share premium paid on top of the nominal value of any share of any class shall be attached and shall always remain attached to the share and class of shares in respect of which it has been paid until reimbursed or otherwise distributed, and shall be reimbursed or otherwise distributed solely to the owner of such share of such class of shares at the time of such reimbursement or distribution, who shall have exclusive rights thereto.

The Management Share shall be held by Lux Insulation Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166915, as shareholder with unlimited liability and manager (hereinafter, the Manager).

The Company may repurchase at any time its own shares, including the MRPS, within the limits set by the Law, the Articles and by any securityholders' agreement which may be entered into from time to time among the shareholders.

The Management Share is and shall remain a registered share.”

V. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to decrease the Company's share capital by an amount of sixty-five thousand three hundred sixty-nine United States Dollars (USD 65.369,00) from its current amount of fifty-three million one hundred thirty thousand seven hundred thirty-six United States Dollars and fourteen cents (USD 53.130.736,14) to fifty-three million sixty-five thousand three hundred sixty-seven United States Dollars and fourteen cents (USD 53.065.367,14) by the cancellation of six million five hundred thirty-six thousand nine hundred United States Dollars (6.536.900) class A ordinary shares with a nominal value of one cent of United States Dollars (USD 0,01) each and an aggregate value of sixty-five thousand three hundred sixty-nine dollars United States Dollars (USD 65.369,00), held by Lux Insulation Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 288.438,41, and repayment of the shares cancelled to the latter by payment in kind in the same amount consisting in the cancellation of a receivable held by the Company towards Lux Insulation Holdings S.à r.l., prenamed.

The payment may only take place after any claims held by any creditors against the Company have been fully reimbursed or retained, in accordance with article 69 of the Luxembourg law on commercial companies.

Second resolution

The meeting resolves to create a new class of shares namely the class C ordinary shares which shall have the rights and obligations as set out in the Company's articles of association and in the securityholders' agreement which may be entered into or amended from time to time between, amongst others, all of the shareholders of the Company (the Class C Ordinary Shares).

Third resolution

The meeting resolves to create an authorized share capital for an amount of ten thousand United States Dollars (USD 10.000,00) and to authorize the general partner to increase the share capital of the Company by an amount of ten thousand United States Dollars (USD 10.000,00) and to proceed with the issuance of a maximum number of one million (1.000.000) Class C Ordinary Shares, all with a nominal value of one cent of United States Dollar (USD 0,01) each.

Fourth resolution

The Chairman acknowledges that Darryl Halbert, prenamed, Zain Mahmood, prenamed and Ken Schweiterman, prenamed, are not present or represented at the present meeting so that the points 3 and 4 of the agenda cannot be adopted by the shareholders.

Fifth resolution

Following the above resolutions, the meeting resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company, as follows:

“ **Art. 5.** The share capital is set at fifty-three million sixty-five thousand three hundred sixty-seven United States Dollars and fourteen cents (USD 53.065.367,14) represented by:

- five hundred thirty-six million two hundred thirteen thousand four hundred eighty-one (536.213.481) class A ordinary shares (hereinafter, the Class A Ordinary Shares),

- two hundred fifty-eight million three hundred seventy-seven thousand eight hundred fifty-six (258.377.856) class B ordinary shares (hereinafter, the Class B Ordinary Shares and together with the Class A Ordinary Shares, the Ordinary Shares),

- three billion forty-seven million eight hundred four thousand ninety-four (3.047.804.094) class A mandatory redeemable preferred shares (the Class A MRPS),

- one billion four hundred sixty-four million one hundred forty-one thousand one hundred eighty-three (1.464.141.183) class B mandatory redeemable preferred shares (the Class B MRPS, and together with the Class A MRPS, the MRPS),

- one hundred (100) management shares (hereinafter, the Management Shares),

all fully paid up and with a nominal value of one cent of United States Dollar (USD 0,01) each.

The authorized capital, excluding the subscribed share capital, is set at ten thousand United States Dollars (USD 10.000,00) represented by one million (USD 1.000.000,00) class C ordinary shares, with a nominal value of one cent of United States Dollar (USD 0,01) each, to be vested with the same rights and obligations, save as for the specific provisions of the Articles or as defined in any securityholders' agreement that may be entered into amongst others, all of the shareholders (the Class C Ordinary Shares).

The Manager (as defined below) is authorized, during a period of five (5) years from the date of the notarial public deed enacting the Articles, to increase from time to time the subscribed capital by the amount of the authorized capital. These increases of capital may be subscribed and Class C Ordinary Shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash in accordance with the law and any securityholders' agreement which may be entered into amongst others, all of the shareholders. The Manager is specifically authorized to proceed with the issuance of such authorized shares without reserving for the then existing shareholders, of whichever class of shares, a preferential right to subscribe for the shares to be issued, except as otherwise set forth in any securityholders' agreement which may be entered into from time to time between amongst others, all of the shareholders. In addition to the subscribed share capital, there shall be set up a premium account per each class of shares into which any premium amount paid on any share of that class in addition to its nominal value is transferred

Any share premium paid on top of the nominal value of any share of any class shall be attached and shall always remain attached to the share and class of shares in respect of which it has been paid until reimbursed or otherwise distributed, and shall be reimbursed or otherwise distributed solely to the owner of such share of such class of shares at the time of such reimbursement or distribution, who shall have exclusive rights thereto.

The Management Share shall be held by Lux Insulation Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166915, as shareholder with unlimited liability and manager (hereinafter, the Manager).

The Company may repurchase at any time its own shares, including the MRPS, within the limits set by the Law, the Articles and by any securityholders' agreement which may be entered into from time to time among the shareholders.

The Management Share is and shall remain a registered share."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau and to the proxy holder of the appearing persons, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour du mois de février.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions "Lux Insulation Management S.à r.l. & Partners S.C.A.", une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167034 (ci-après désignée la Société), constituée par acte du notaire instrumentaire le 7 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 5 avril 2012 sous le numéro 896, et dont les statuts ont été dernièrement modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 30 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 4 décembre 2013 sous le numéro 3073.

L'assemblée est ouverte à 14 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSODA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Que tous les associés ont été dûment convoqués en date du 18 février 2015 par courrier recommandé conformément à l'article 14 paragraphe 2 des statuts et ont connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. Les actionnaires présents ou représentés en vertu de deux (2) procurations données par acte sous seing privé le 13 février 2015, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Il apparaît de cette liste de présence que trois milliards cinq cent quatre-vingt-dix millions cinq cent cinquante-quatre mille cinq cent soixante-quinze (3.590.554.575) actions en circulation représentant 67,58% du capital social de la Société, établi à cinquante-trois million cent trente mille sept cent trente-six Dollars Américains et quatorze cents (USD 53.130.736,14), toutes entièrement libérées, sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à son ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de soixante-cinq mille trois cent soixante-neuf Dollars Américains (USD 65.369,00) afin de le diminuer de son montant actuel de cinquante-trois millions cent trente mille sept cent trente-six Dollars Américains et quatorze cents (USD 53.130.736,14) à cinquante-trois millions soixante-cinq mille trois cent soixante-sept Dollars Américains et quatorze cents (USD 53.065.367,14) par l'annulation de six millions cinq cent trente-six mille neuf cents (6.536.900) actions ordinaires de classe A d'une valeur nominale d'un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune et d'une valeur totale de soixante-cinq mille trois cent soixante-neuf Dollars Américains (USD 65.369,00), détenues par Lux Insulation Operations Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon le droit luxembourgeois, avec son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ayant un capital social de USD 288.438,41 et le remboursement des actions annulées à ce dernier par paiement de même valeur en nature consistant en l'annulation d'une créance détenue par la Société à l'égard de Lux Insulation Holdings S.à r.l., prenommée.

2. Création d'une nouvelle classe d'actions dénommée les actions ordinaires de classe C ayant une valeur nominale d'un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune, dont les droits et obligations seront définis dans les statuts de la Société et dans le pacte des actionnaires, qui sera ratifié et modifié au fur et à mesure, entre tous les actionnaires de la Société (les Actions Ordinaires de Classe C).

3. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre cent soixante-quinze Dollars Américains (USD 475,00) pour le porter de son montant actuel de cinquante-trois millions soixante-cinq mille trois cent soixante-sept Dollars Américains et quatorze cents (USD 53.065.367,14) à cinquante-trois millions soixante-cinq mille huit cent quarante-deux Dollars Américains et quatorze cents (USD 53.065.842,14) par la création et l'émission de quarante-sept mille cinq cents Actions Ordinaires de Classe C (47.500) ayant une valeur nominale d'un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune (les Nouvelles Actions).

4. Renonciation au droit préférentiel de souscription et approbation de la souscription de (i) dix mille (10.000) Nouvelles Actions par Darryl Halbert, gérant, né le 12 décembre 1964 au Texas, Etats-Unis d'Amérique, résidant à 7017 Mills Branch CR Plano, 75024, Texas, Etats-Unis d'Amérique, et du paiement des dix mille (10.000) Nouvelles Actions pour un montant total de cent Dollars Américains (USD 100,00), (ii) trente mille (30.000) Nouvelles Actions par Zain Mahmood, gérant, né le 26 janvier 1967 au Bangladesh, résidant au 2728 Mckinnon Street, Apt 2104, Dallas, 75201 Texas, Etats-Unis d'Amérique et du paiement des trente mille (30.000) Nouvelles Actions pour un montant total de trois cents Dollars Américains (USD 300,00), (iii) sept mille cinq cents (7.500) Nouvelles Actions par Ken Schweiterman, gérant, né le 8 avril 1965 en Ohio, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 290 Silver Palm Road, Boca Raton, 33432 Floride, Etats-Unis d'Amérique et du paiement des sept mille cinq cents (7.500) Nouvelles Actions pour un montant total de soixante-quinze Dollars Américains (USD 75,00).

5. Création d'un capital social autorisé d'un montant de dix mille Dollars Américains (USD 10.000,00) et autorisation donnée à l'associé commandité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix mille Dollars Américains (USD 10.000,00) et de procéder à l'émission d'un maximum d'un million (1.000.000) d'Actions Ordinaires de Classe C, toutes d'une valeur nominale d'un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune.

6. Modification de l'article 5 des statuts de la Société conformément aux résolutions ci-dessus pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social s'élève à cinquante-trois millions soixante-cinq mille huit cent quarante-deux Dollars Américains et quatorze cents (USD 53.065.842,14) représenté par:

- cinq cent trente-six millions deux cent treize mille quatre cent quatre-vingt-un (536.213.481) actions ordinaires de classe A (ci-après, les Actions Ordinaires de Classe A),

- deux cent cinquante-huit millions trois cent soixante-dix-sept mille huit cent cinquante-six (258.377.856) actions ordinaires de classe B (ci-après, les Actions Ordinaires de Classe B),

- quarante-sept mille cinq cents (47.500) actions ordinaires de classe C (ci-après, les Actions Ordinaires de Classe C et ensemble avec les Actions Ordinaires de Classe A et les Actions Ordinaires de Classe B étant définies ci-après les Actions Ordinaires),

- trois milliard quarante-sept million huit cent quatre mille quatre-vingt-quatorze (3.047.804.094) actions rachetables préférentielles de classe A (ci-après, les ARP de Classe A),

- un milliard quatre cent soixante-quatre million cent quarante et un mille cent quatre-vingt-trois (1.464.141.183) actions rachetables préférentielles de classe B (ci-après, les ARP de Classe B et avec les ARP de Classe A, les ARP),

- cent (100) actions de commandité (ci-après, les Actions de Commandité),

toutes d'une valeur nominale d'un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune.

Le capital autorisé, excluant le capital souscrit, s'élève à dix mille Dollars Américains (USD 10.000,00) représenté par un million (1.000.000) d'Actions Ordinaires de Classe C ayant une valeur nominale d'un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune, qui auront les mêmes droits et obligations, prévus de manière spécifique par les Statuts ou tels que définis dans tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires.

Le Gérant (tel que défini ci-après) est autorisé, durant une période de cinq (5) ans depuis la date de l'acte public notarié enregistrant les Statuts, d'augmenter occasionnellement le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et des Actions Ordinaires de Classe C émises avec ou sans prime d'émission et payées par apport en nature ou en espèce en accord la Loi et tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires. Le Gérant est spécifiquement autorisé à procéder à l'émission de telles actions sans réserver aux actionnaires existants, détenteurs de quelque catégories d'actions, un droit préférentiel de souscrire aux actions émises, excepté si défini autrement dans tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires. En plus du capital souscrit, il devrait être mis en place un compte de prime pour chaque catégorie d'action dans lequel toute prime payée sur n'importe quelle action de cette catégorie, en plus de sa valeur nominale, sera transférée.

Toute prime d'émission payée au-delà de la valeur nominale de toute action appartenant à n'importe quelle classe doit être rattachée et doit rester attachée à l'action et à la classe d'actions pour laquelle la prime a été payée jusqu'à son remboursement ou sa distribution. La prime d'émission doit être remboursée ou distribuée au seul détenteur d'une telle action et d'une telle classe d'actions qui bénéficie de droit exclusifs à cet égard lors de ce remboursement ou de cette distribution.

L'Action de Commandité est détenue par Lux Insulation Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166915, en tant qu'actionnaire à responsabilité illimitée et commandité (ci-après, le Gérant).

La Société peut racheter ses propres actions, y compris les ARP, dans les limites prévues par la Loi, les Statuts et le pacte de détenteurs de titres qui est susceptible d'être conclu à tout moment parmi les actionnaires.

L'Action de Commandité est et restera nominative.»

V. Les actionnaires, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de soixante-cinq mille trois cent soixante-neuf Dollars Américains (USD 65.369,00) afin de le diminuer de son montant actuel de cinquante-trois millions cent trente mille sept cent trente-six Dollars Américains et quatorze cents (USD 53.130.736,14) à cinquante-trois millions soixante-cinq mille trois cent soixante-sept Dollars Américains et quatorze cents (USD 53.065.367,14) par l'annulation de six millions cinq cent trente-six mille neuf cents (6.536.900) actions ordinaires de classe A d'une valeur nominale d'un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune et d'une valeur totale de soixante-cinq mille trois cent soixante-neuf Dollars Américains (USD 65.369,00), détenues par Lux Insulation Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon le droit luxembourgeois, avec son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ayant un capital social de USD 288.438,41, et le remboursement des actions annulées à ce dernier par paiement de même valeur consistant en l'annulation d'une créance détenue par la Société à l'égard de Lux Insulation Holdings S.à r.l., prénommée.

Le paiement ne pourra s'effectuer qu'après remboursement de la totalité des créanciers de la Société ou qu'après que ces créances aient été provisionnées, en conformité avec l'article 69 de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de procéder à la création d'une nouvelle classe d'actions dénommées les actions ordinaires de classe C dont les droits et obligations seront définis dans les statuts de la Société et dans le pacte des actionnaires, qui sera ratifié et modifié au fur et à mesure, entre tous les actionnaires de la Société (les Actions Ordinaires de Classe C).

Troisième résolution

L'assemblée décide de créer un capital social autorisé d'un montant de dix mille Dollars Américains (USD 10.000,00) et d'autoriser à l'associé commandité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix mille Dollars Américains (USD 10.000,00) et de procéder à l'émission d'un maximum d'un million (1.000.000) d' Actions Ordinaires de Classe C, toutes d'une valeur nominale d'un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune.

Quatrième résolution

Le président constate que Darryl Halbert, prénommé, Zain Mahmood, prénommé, et Ken Schweiterman, prénommé, ne sont ni présents ni représentés à la présente assemblée et que par conséquent les points 3 et 4 de l'agenda ne peuvent être adoptés par les actionnaires.

Cinquième résolution

Suites aux résolutions précédentes, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social s'élève à cinquante-trois millions soixante-cinq mille trois cent soixante-sept Dollars Américains et quatorze cents (USD 53.065.367,14) représenté par:

- cinq cent trente-six millions deux cent treize mille quatre cent quatre-vingt-un (536.213.481) actions ordinaires de classe A (ci-après, les Actions Ordinaires de Classe A),

- deux cent cinquante-huit millions trois cent soixante-dix-sept mille huit cent cinquante-six (258.377.856) actions ordinaires de classe B (ci-après, les Actions Ordinaires de Classe B et ensemble avec les Actions de Classe A étant définies ci-après les Actions Ordinaires),

- trois milliard quarante-sept million huit cent quatre mille quatre-vingt-quatorze (3.047.804.094) actions rachetables préférentielles de classe A (ci-après, les ARP de Classe A),

- un milliard quatre cent soixante-quatre million cent quarante et un mille cent quatre-vingt-trois (1.464.141.183) actions rachetables préférentielles de classe B (ci-après, les ARP de Classe B et avec les ARP de Classe A, les ARP),

- cent (100) actions de commandité (ci-après, les Actions de Commandité),

toutes d'une valeur nominale d'un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune.

Le capital autorisé, excluant le capital souscrit, s'élève à dix mille Dollars Américains (USD 10.000,00) représenté par un million (1.000.000) d'actions ordinaires de classe C ayant une valeur nominale d'un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune, qui auront les mêmes droits et obligations, prévus de manière spécifique par les Statuts ou tels que définis dans tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires (les Actions Ordinaires de Classe C).

Le Gérant (tel que défini ci-après) est autorisé, durant une période de cinq (5) ans depuis la date de l'acte public notarié enregistrant les Statuts, d'augmenter occasionnellement le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et des Actions de Classe C émises avec ou sans prime d'émission et payées par apport en nature ou en espèce en accord la Loi et tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires. Le Gérant est spécifiquement autorisé à procéder à l'émission de telles actions sans réserver aux actionnaires existants, détenteurs de quelconque catégories d'actions, un droit préférentiel de souscrire aux actions émises, excepté si défini autrement dans tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires. En plus du capital souscrit, il devrait être mis en place un compte de prime pour chaque catégorie d'action dans lequel toute prime payée sur n'importe quelle action de cette catégorie, en plus de sa valeur nominale, sera transférée.

Toute prime d'émission payée au-delà de la valeur nominale de toute action appartenant à n'importe quelle classe doit être rattachée et doit rester attachée à l'action et à la classe d'actions pour laquelle la prime a été payée jusqu'à son remboursement ou sa distribution. La prime d'émission doit être remboursée ou distribuée au seul détenteur d'une telle action et d'une telle classe d'actions qui bénéficie de droit exclusifs à cet égard lors de ce remboursement ou de cette distribution.

L'Action de Commandité est détenue par Lux Insulation Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166915, en tant qu'actionnaire à responsabilité illimitée et commandité (ci-après, le Gérant).

La Société peut racheter ses propres actions, y compris les ARP, dans les limites prévues par la Loi, les Statuts et le pacte de détenteurs de titres qui est susceptible d'être conclu à tout moment parmi les actionnaires.

L'Action de Commandité est et restera nominative.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des personnes comparantes, connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 mars 2015. Relation: EAC/2015/5392. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015041109/385.

(150046992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Lux Referencement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 4, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 195.241.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le dix-neuf février.

Pardevant Me Roger Arrensdorff, notaire à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Maître Nabil KADRI, avocat, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 4, avenue Victor Hugo.

Lequel comparant, comme il est dit, a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: LUX REFERENCEMENT S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet les prestations de création, d'hébergements, de maintenance, de référencement et d'audits de sites Internet ainsi que le développement d'applications pour les nouvelles technologies d'information et de communication.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- €), représenté par MILLE (1.000) actions de TRENTE ET UN EUROS (31,- €) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Lorsque les actions de la société sont au porteur, celles-ci sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration parmi les professionnels habilités conformément à l'article 42 de la loi sur les sociétés commerciales.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein mais qui peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier pour finir le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de juin à 17.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été intégralement souscrit par le comparant. Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, de sorte que le capital social au montant de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,-€) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes est évalué à neuf cent vingt euros (EUR 920,-).

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2016.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, représentée comme il est dit, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Est nommé aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Jérôme SOURIAU, chef d'entreprise, demeurant à F-78450 Chavenay (France), 3 Bis rue de Davron.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

- FINANCIAL GROUP CONSULTING SA en abrégé FGC SA, avec siège social à L-1750 Luxembourg, 4-6, avenue Victor Hugo, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 152.500.

Troisième résolution

Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1750 Luxembourg, 4 avenue Victor Hugo.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: KADRI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 février 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 5378. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 11 mars 2015.

Référence de publication: 2015040510/118.

(150045644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Jupiter Kalahari S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 195.288.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on twenty-eighth day of February.

Before Us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

are taken

extraordinary resolutions of the sole shareholder of Jupiter Kalahari (Mauritius) Limited, a company limited by shares, incorporated under the laws of Mauritius, having its registered office at Suite 308, St. James Court, St Denis Street, Port Louis, Republic of Mauritius and registered with the Registrar of Companies of Mauritius under number 096228 C1/GBL (the Company);

The meeting is chaired by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, with professional address at Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Claudia ROUCKERT, with professional address at Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, with professional address at Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the sole shareholder present or represented by virtue of one (1) proxy given under private seal on February 25, 2015, and the number of its shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently set at two hundred fifty-five million thirty-seven thousand six hundred two Australian Dollars (AUD

255.037.602,00) are present or represented at the present general meeting so that no convening notices were necessary and that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

(1) to transfer (i) the registered office of the Company and (ii) the place of effective management, the seat of central administration and the seat of central management and control of the Company from Canon's Suite 308, St. James Court, St Denis Street, Port Louis, Republic of Mauritius to 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect, the effect of which will not create a new legal entity or prejudice or affect the continuation of the legal personality of the Company which shall remain one and the same body corporate and, as a result, shall continue as if it had been incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

(2) to set the registered office of the Company at 6, Rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect.

(3) to continue the Company under the form of a Luxembourg joint stock company (société anonyme) under the name "Jupiter Kalahari S.A."

(4) to convert all the Company's shares having a nominal value of one Australian Dollar (AUD 1,00) each, as follows:

Current shares	new ordinary shares	new MRPS	MRPS Share Premium
255.037.602	52.927.439	52.927.439	AUD149.182.724,00

Where:

MRPS means non-voting mandatorily redeemable preferred shares within the meaning of article 49-8 of August 10, 1915 on commercial companies law, as amended;

MRPS Share Premium means the share premium attached to the MRPS.

(5) to adopt amended and restated articles of association of the Company and to exclude the existing bylaws of the Company, with immediate effect.

(6) to approve the resignation of the following persons from their position of director of the Company with immediate effect and to grant them discharge for the exercise of their mandate until the date of their resignation:

- Ms. Ambika Purmessur, born on October 9, 1978 in Mauritius, with professional address at St James Court, Suite 308 St Denis Street, Port Louis, Republic of Mauritius;

- Mr. Fung Kong Yune Kim, born on February 13, 1975 in Mauritius, with professional address at St James Court, Suite 308 St Denis Street, Port Louis, Republic of Mauritius;

- Mr. Priyank Thapliyal, born on July 2, 1971, in Dehradun, India, with professional address at 47 Court Lane, Dulwich, SE21 7DP, United Kingdom.

(7) to appoint with immediate effect and for a period of six (6) years the following persons as new directors of the Company:

- Mr. Priyank Thapliyal, prenamed;

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under the law of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103336 being represented by its permanent representant; Mr. Harald Thul, born on March 13, 1972 in Bonn-Beuel, Germany and with professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

(8) to acknowledge that further to the above resignations and appointments, the board of directors of the Company will be composed as follows:

- Mr. Priyank Thapliyal, prenamed;

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. prenamed.

(9) to appoint, as independent auditor, with immediate effect and for a period of six (6) years: Grant Thornton Lux Audit, a joint stock company (société anonyme), established and existing under the law of Luxembourg, having its registered office at 89A, Pafbruch, L-8308 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 183652.

(10) to confirm that the Company, without limitation or exception, continues to own all of its assets and to be obliged by all of its liabilities and commitments notwithstanding the continuation of its registered office, place of effective management, seat of central administration and seat of central management and control in the Grand Duchy of Luxembourg.

IV. The following documents were submitted:

(a) A certified copy of the articles of incorporation of the Company;

(b) A certificate of incorporation of the Company issued by the Registrar of Companies of Mauritius.

(c) A copy of the unanimous written resolutions of the board of directors of the Company, dated November 12, 2014 (the Mauritius Board Resolutions), resolving inter alia, (i) to recommend to the sole shareholder that the Company discontinue as a company limited by shares in Republic of Mauritius and continue as a company under the laws of the

Grand Duchy of Luxembourg, without disruption of legal personality and (ii) that the Company will cease to exist under the laws of the Republic of Mauritius;

(d) A copy of the minutes of a special general meeting of the Company's sole shareholder held on November 12, 2014 (the Mauritius Shareholder Resolutions), whereby it resolved, with a view to strengthening the Company's ability to pursue its on-going activities in an efficient manner, to discontinue as a company limited by shares in Mauritius and continue as a company under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, to make an application with the relevant authorities in Luxembourg for authorization to be incorporated by way of continuation in Luxembourg, to make an application to the Registrar of Companies in Mauritius for its name to be removed from the Register of Companies in Mauritius, and to empower any directors of the Company to take all the necessary steps, execute the appropriate documentation and do all such things and undertake all such acts as may be required to give effect to the foregoing resolutions and to complete the re-domiciliation of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg;

(e) A certified copy of the register of members of the Company;

(f) A dated and signed copy of the interim balance sheet of the Company dated November 30, 2014 (the Interim Balance Sheet), pursuant to which the net assets of the Company amount at least to two hundred five million six hundred eleven thousand six hundred seventy Australian Dollars and sixty cents (AUD 205.611.671,00); and

(g) An audit report of the Company issued by the auditor Grant Thornton Lux Audit, a joint stock company (société anonyme), established and existing under the law of Luxembourg, having its registered office at 89A, Pafebruch, L-8308 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 183652 (Grant Thornton), dated February 27th, 2015.

V. The sole shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to, confirm, as per the Mauritius Board Resolutions and the Mauritius Shareholder Resolutions, the transfer of, and hereby transfers (i) the registered office of the Company and (ii) the place of effective management, the seat of central administration and the seat of central management and control of the Company from Canon's Suite 308, St. James Court, St Denis Street, Port Louis, Republic of Mauritius to 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect, the effect of which will not create a new legal entity or prejudice or affect the continuation of the legal personality of the Company which shall remain one and the same body corporate and, as a result, shall continue as if it had been incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The sole shareholder resolves, with immediate effect, to set the registered office of the Company at 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The sole shareholder resolves that, as per the Mauritius Board Resolutions and the Mauritius Shareholder Resolutions, with immediate effect, the Company shall continue in the Grand Duchy of Luxembourg under the form of a Luxembourg joint stock company (société anonyme) under the name "Jupiter Kalahari S.A.".

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to convert all the Company's shares having a nominal value of one Australian Dollar (AUD 1,00) each, as follows:

Current shares	new ordinary shares	new MRPS	MRPS Share Premium
255.037.602	52.927.439	52.927.439	AUD149.182.724,00

Where:

MRPS means non-voting mandatorily redeemable preferred shares within the meaning of article 49-8 of August 10, 1915 on commercial companies law, as amended;

MRPS Share Premium means the share premium attached to the MRPS.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves, with immediate effect, to restate the articles of association of the Company, and by way of consequence to exclude the existing bylaws of the Company, which will henceforth read as follows:

Title I. Denomination, Object, Duration, Registered office

Art. 1. There exists a joint stock company under the name of Jupiter Kalahari S.A., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of incorporation (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the board of directors, respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital of the Company is set at one hundred five million eight hundred fifty-four thousand eight hundred seventy-eight Australian Dollars (AUD 105.854.878,00) represented by fifty-two million nine hundred twenty-seven thousand four hundred thirty-nine (52.927.439) ordinary shares (the Ordinary Shares) and fifty-two million nine hundred twenty-seven thousand four hundred thirty-nine (52.927.439) non-voting mandatory redeemable preferred shares (the MRPS), all with a nominal value of one Australian Dollar (AUD 1,00) each, all of which are fully paid up.

The Ordinary Shares and the MRPS are collectively referred to as the Shares.

The Shares shall be in registered form only.

The Shares are freely transferable.

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per Share, the Company may suspend the rights attached to this Share until a single owner has been designated to the Company.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The maturity date of the MRPS is set at the tenth (10th) anniversary plus one (1) day of their issuance date (the Maturity Date).

On the Maturity Date, which may be extended by mutual agreement of the Company and the MRPS holders, the MRPS shall be redeemed and cancelled, and the Company's share capital shall be reduced proportionally.

The redemption price of the MRPS shall include the nominal value thereof, any premium allocated thereto, and any Preferential Dividends (as defined below) accrued but unpaid on Maturity Date.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 16.

Art. 8. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Title III. General meeting of shareholders

Art. 9. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company. Where the Company has a sole shareholder, such shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

Art. 10. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held on the second Wednesday of the month of May of each year at 11.00 a.m. CET at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting.

If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the judgment of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Art. 11. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the shareholders, (ii) all the shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 12. The shareholders' meeting shall be held upon notice by the board of directors or by the auditor.

They must convene such a meeting within a month if a shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company demand so, provided they make a written demand and expose the agenda.

A shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company may add discussion points to the agenda, provided that they make a written demand no later than five (5) days prior to the meeting.

Notification letters for each shareholders meeting shall mention the agenda of the meeting.

Provided that all shares are registered, notifications may be addressed individually to each shareholder by means of a registered letter.

Art. 13. Each Ordinary Shares entitles its holder to one vote.

Except as otherwise required by Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

Art. 14. Any resolutions aiming to amend the Articles shall require the holding of an extraordinary general meeting that only validly deliberates if one half of the capital is present or represented and provided that the agenda includes the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of shares present or represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes expressed.

Art. 15. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all shareholders and bondholders.

Art. 16. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person, shareholder or not, as his proxy, in writing, whether in original, by telefax or e-mail (provided that the electronic signature is in conformity with the then relevant applicable laws in the Grand- Duchy of Luxembourg).

If all shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and declare themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Prior to any debates, the shareholders elect amongst them a chairman for the meeting of the shareholders, who will then proceed to the nomination of a secretary, who may be shareholder or not. The shareholders will appoint the scrutineer, who may be shareholder or not.

The minutes of the meetings of the shareholders are signed by the chairman, the secretary and the scrutineer, and by any shareholder willing to.

Art. 17. In Compliance with article 44 of the Law and article 5 of the Company's Articles, the MRPS are non-voting shares.

Title IV. Management

Art. 18. The Company is managed by a board of directors composed of at least two (2) members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

In case of a single shareholder, the Company may be managed by a sole director who assumes all the rights, duties and liabilities of the board of directors.

Art. 19. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors is convened upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two (2) directors so request.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given to all directors, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the directors are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

A director may be represented by another member of the board of directors, and a member of the board of directors may represent several directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions taken by the board of director shall require a simple majority of the directors. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the directors.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the directors, (ii) all the directors taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 20. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends to the shareholders in compliance with the Law and any other relevant legal requirements.

Art. 21. The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of any two (2) directors.

Art. 22. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 23. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title V. Audit

Art. 24. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six (6) years.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 25. The accounting year of the Company shall begin on the first of March and shall terminate on the twenty-eighth of February of each year.

Art. 26. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting and may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company, provided however that the MRPS shall accrue an annual preferential dividend, payable before any other dividend distribution, in an amount equal to three percent (3%) of the MRPS aggregate value, including nominal and any premium allocated thereto (the Preferential Dividend).

Should the Company be unable to pay the Preferential Dividend for a given year because of insufficient distributable profit, the Preferential Dividend that should have been paid during that year shall be cumulative and carried forward to the next financial year.

Any additional dividend distribution by the Company shall only benefit to the holders of Ordinary Shares; the holders of MRPS shall not be entitled to any other dividend distribution apart from the Preferential Dividend.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 27. The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, individuals or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

The liquidation proceeds resulting from the realization of the Company's assets after settlement of all its liabilities shall be allocated to the holders of Ordinary Shares in proportion to their shareholding in the Company. The holders of MRPS shall not be entitled to receive any liquidation boni of any kind.

Title VIII. General provision

Art. 28. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Sixth resolution

The sole shareholder resolves to accept the resignation of the following persons from their position of directors of the Company with immediate effect and to grant them discharge for the exercise of their mandate until the date of their resignation:

- Ms. Ambika Purmessur, born on October 9, 1978 in Mauritius, with professional address at St James Court, Suite 308 St Denis Street, Port Louis, Republic of Mauritius;
- Mr. Fung Kong Yune Kim, born on February 13, 1975 in Mauritius, with professional address at St James Court, Suite 308 St Denis Street, Port Louis, Republic of Mauritius;
- Mr. Priyank Thapliyal, born on July 2, 1971, in Dehradun, India, with professional address at 47 Court Lane, Dulwich, SE21 7DP, United Kingdom.

Seventh resolution

The sole shareholder resolves to appoint the following persons, with immediate effect and for a period of six (6) years, as directors of the Company:

- Mr. Priyank Thapliyal, prenamed;
- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under the law of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103336 being represented by its permanent representant; Mr. Harald Thul, born on March 13, 1972 in Bonn-Beuel, Germany and with professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Eighth resolution

Further to the above mentioned resignations and appointments, the sole shareholder acknowledges that the board of directors of the Company will thus be composed as follows:

- Mr. Priyank Thapliyal, prenamed;
- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. prenamed.

Ninth resolution

The sole shareholder resolves to appoint as statutory auditor with immediate effect and for a period of six (6) years Grant Thornton, prenamed.

Tenth resolution

The sole shareholder confirms that the Company, without limitation or exception, continues to own all of its assets and to be obliged by all of its liabilities and commitments notwithstanding the continuation of its registered office, place of effective management, seat of central administration and seat of central management and control in the Grand Duchy of Luxembourg.

Valuation

The net assets of the Company are valued to two hundred five million six hundred eleven thousand six hundred seventy Australian Dollars and sixty cents (AUD 205.611.671,00).

Such valuation is made by the directors of the Company and subject to an independent auditor's report, established by Grant Thornton, prenamed, auditor, which report concludes as follows:

Conclusion

"Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the net asset of the Company as at November 30, 2014 is not at least corresponding to the new representation of the share capital of the Company after the Migration".

Prementioned report, being initialized ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first written above,

The document having been read to the members of the bureau and to the proxy holder of the appearing persons, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour de février.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

se sont tenues

les résolutions extraordinaires de l'associé unique de Jupiter Kalahari (Mauritius) Limited, une société en commandite par actions, établie sous les lois de l'île Maurice, ayant son siège social au Suite 308, St. James Court, St Denis Street, Port Louis, République de l'île Maurice et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de l'île Maurice sous le numéro 096228 C1/GBL (la Société);

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L- 4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L- 4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que l'actionnaire unique présent ou représenté, en vertu d'une (1) procuration donnée sous-seing privé le 25 février 2015, et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il apparaît de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à deux cent cinquante-cinq million trente-sept mille six cent deux Dollars Australien (AUD 255.037.602,00) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que le notices de convocations n'étaient pas nécessaires et que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

(1) de transférer (i) le siège social de la Société et (ii) le lieu de gestion quotidienne effective, le siège de l'administration centrale et le siège central de gestion et de contrôle de la Société de Canon's Suite 308, St. James Court, St Denis Street, Port Louis, Republic of Mauritius au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, avec pour effet de ne pas créer une nouvelle entité juridique, de ne pas porter préjudice ou d'affecter la continuité de la personnalité juridique de la Société qui restera une seule et même personne morale et en conséquence se maintiendra comme si elle avait été constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

(2) de transférer le siège social de la Société au 6 Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

(3) de continuer la Société sous la forme juridique luxembourgeoise d'une société anonyme, sous le nom de «Jupiter Kalahari S.A.».

(4) de convertir toutes les actions de la Société ayant une valeur nominale d'un Dollar Australien (AUD 1,00) chacune, comme suit:

Actions actuelles	Nouvelles actions ordinaires	nouvelles ARP	Prime d'émission des ARP
255.037.602	52.927.439	52.927.439	AUD149.182.724,00

Où:

ARP signifie actions rachetables préférentielles sans droit de vote au sens de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 Août 1915, telle que modifiée;

Prime d'émission des ARP signifie la prime d'émission attachée aux ARP.

(5) de modifier et de reformuler les statuts de la Société, et par voie de conséquence d'exclure les statuts existants de la Société, avec effet immédiat.

(6) d'accepter la démission des personnes suivantes de leur fonction d'administrateur de la Société avec effet immédiat et de leur accorder décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission:

- Mme. Ambika Purmessur, né le 9 octobre 1978 à l'Île Maurice, ayant son adresse professionnelle à St James Court, Suite 308 St Denis Street, Port Louis, République Mauricienne;

- M. Fung Kong Yune Kim, né le 13 février 1975 à l'Île Maurice, ayant son adresse professionnelle à St James Court, Suite 308 St Denis Street, Port Louis, République Mauricienne;

- M. Priyank Thapliyal, né le 2 juillet 1971 à Dehradun, Inde, ayant son adresse professionnelle au 47 Court Lane, Dulwich, SE21 7DP, Grande-Bretagne.

(7) de nommer les personnes suivantes, avec effet immédiat et pour une durée de six ans, comme administrateurs de la Société:

- M. Priyank Thapliyal, prénommé;

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. une société à responsabilité limitée, établie et existante sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103336 étant représenté par son représentant permanent M. Harald Thul, né le 13 mars, 1972 à Bonn-Beuel, Allemagne et ayant son adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg.

(8) de reconnaître que suite aux démissions et nominations ci-dessus mentionnées, le conseil d'administration de la Société se composera désormais comme suit:

- Mr. Priyank Thapliyal, prénommé;

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. prénommé.

(9) de nommer comme auditeur indépendant, avec effet immédiat et pour une durée de six (6) années: Grant Thornton Lux Audit, une société anonyme, établie et existante sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 89A, Pafbruch, L-8308 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 183652.

(10) de confirmer que la Société, sans limitation ou exception, reste propriétaire de tous ses actifs et reste débiteur de tout son passif et ses engagements, malgré la migration de son siège social, de son siège de gestion quotidienne effective, de son siège d'administration centrale et de son siège central de gestion et de contrôle au Grand-Duché de Luxembourg.

IV. Les documents suivants ont été soumis:

(a) Une copie certifiée conforme des statuts de la Société;

(b) Un certificat de constitution de la Société publié par le Registre des Sociétés de l'Île Maurice;

(c) Une copie des résolutions écrites du conseil d'administration de la Société en date du 12 novembre 2014, (les Résolutions Mauriciennes du Conseil d'Administration), décidant inter alia, de (i) conseiller à l'Associé Unique de mettre fin à l'existence de la Société en tant que company limited by shares aux Bermudes et de continuer son existence en tant que société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, sans interruption de sa personnalité juridique et (ii) que la Société va cesser d'exister sous les lois de la République de l'Île Maurice.

(d) Une copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société en date du 12 novembre 2014 (les Résolutions Mauriciennes de l'Associé Unique), en vertu desquelles l'associé unique a décidé, afin de renforcer la capacité de la Société à continuer de manière efficace ses activités en cours, de cesser d'exister en tant que private company limited by shares de droit Mauricien et de continuer son existence en tant que société sous les lois du Grand- Duché de Luxembourg, de faire une demande auprès des autorités compétentes au Luxembourg pour l'autorisation d'être constituée par voie de continuation au Luxembourg, de faire une demande au Registre des Sociétés de l'Île Maurice pour que son nom soit radié du Registre des Sociétés de l'Île Maurice, et de donner pouvoir à tout administrateurs de la Société de prendre toutes les mesures nécessaires, de signer tous les documents requis et d'entreprendre toutes actions qui peuvent être nécessaires pour donner effet aux résolutions qui précèdent et d'effectuer la re-domiciliation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg;

(e) Une copie certifiée conforme du registre des associés de la Société;

(f) Une copie datée et signée de la situation comptable intérimaire de la Société au 30 novembre 2014 (la Situation Comptable Intérimaire), selon laquelle l'actif net de la Société s'élève au moins à deux cent cinq million six cent onze mille six cent soixante-dix Dollars Australien et soixante cents (AUD 205.611.671,00); et

(g) Un rapport d'audit de la Société émis par l'auditeur Grant Thornton Lux Audit, une société anonyme, établie et existante sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 89A, Pafbruch, L-8308 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 183652 (Grant Thornton), en date du 27 février 2015.

V. L'actionnaire unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de confirmer, en conformité avec les Résolutions du Mauriciens Conseil d'Administration et les Résolutions Mauriciennes de l'Associé Unique, le transfert de la Société et par la présente transfère (i) le siège social de la Société et (ii) le lieu de gestion quotidienne effective, le siège de l'administration centrale et le siège central de gestion et de contrôle de la Société de Canon's Suite 308, St. James Court, St Denis Street, Port Louis, Republic of Mauritius au 6 Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, avec pour effet de ne pas créer une nouvelle entité juridique, de ne pas porter préjudice ou d'affecter la continuité de la personnalité juridique de la Société qui restera une seule et même personne morale et en conséquence se maintiendra comme si elle avait été constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'associé unique décide, avec effet immédiat, de transférer le siège social de la Société au 6 Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'associé unique décide, en conformité avec les Résolutions Mauriciennes du Conseil d'Administration et les Résolutions Mauriciennes de l'Associé Unique, avec effet immédiat, que la Société migre au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme juridique luxembourgeoise d'une société anonyme, sous le nom de «Jupiter Kalahari S.A.».

Quatrième résolution

L'associé unique décide de convertir toutes les actions de la Société ayant une valeur nominale d'un Dollar Australien (AUD 1,00) chacune, comme suit:

Actions actuelles	Nouvelles actions ordinaires	nouvelles ARP	Prime d'émission des ARP
255.037.602	52.927.439	52.927.439	AUD149.182.724,00

Où:

ARP signifie actions rachetables préférentielles sans droit de vote au sens de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 Août 1915, telle que modifiée;

Prime d'émission des ARP signifie la prime d'émission attachée aux ARP.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide, avec effet immédiat, de modifier et de reformuler les statuts de la Société, et par voie de conséquence d'exclure les statuts existants de la Société, lesquels auront dorénavant la teneur suivante:

Titre I^{er} . Dénomination, Objet, Durée, Siège social

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de Jupiter Kalahari S.A. (ci-après la Société), soumises aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (ci-après, la Loi) ainsi qu'aux dispositions des présents statuts (les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle pourra également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La Société peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple ses actionnaires ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, y inclus par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé ou public, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse dans de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent cinq millions huit cent cinquante-quatre mille huit cent soixante-dix-huit Dollars Australien (AUD 105.854.878,00) représenté par cinquante-deux millions neuf cent vingt-sept mille quatre cent trente-huit (52.927.438) actions ordinaires (les Actions Ordinaires) en cinquante-deux millions neuf cent vingt-sept mille quatre cent trente-neuf (52.927.439) actions rachetables préférentielles sans droit de vote (ARP) d'une valeur nominale d'un Dollar Australien (AUD 1,00) chacune, toutes intégralement libérées.

Les Actions Ordinaires et les ARP sont collectivement dénommées les Actions.

Les Actions sont librement cessibles.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. La date de maturité des ARP est définie au dixième (10^{ème}) anniversaire plus un (1) jour de leur date d'émission (la Date de Maturité).

A la Date de Maturité, qui peut être prolongé d'un commun accord de la Société et les porteurs des ARP, les ARP seront rachetés et annulés, et le capital social de la Société sera réduit proportionnellement.

Le prix de rachat des ARP inclura la valeur nominale de ceux-ci et tous Dividendes Préférentiels (tels que définis ci-dessous) accumulés mais non versés à la Date de Maturité.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 16 des Statuts.

Art. 8. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Titre III. Assemblée des actionnaires

Art. 9. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société a un actionnaire unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mercredi du mois de mai à 11.00 heures CET au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent

Art. 11. Les autres assemblées des actionnaires de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Tout actionnaire de la Société peut participer à une assemblée générale des actionnaires de la Société par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, et (iii) l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'assemblée.

Art. 12. Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire aux comptes.

Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires de la Société. Cette demande doit être convoquée par lettre recommandée cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale en question.

Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent contenir l'ordre du jour.

Si toutes les actions sont nominatives, les notifications peuvent être adressées individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

Art. 13. Chaque Actions Ordinaires donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Art. 14. Cependant, les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une assemblée générale des actionnaires de la Société représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts et la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées.

Art. 15. Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'unanimité des actionnaires et des obligataires.

Art. 16. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'assemblée générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur.

Les procès verbaux des assemblées générales des actionnaires de la Société seront signés par le président, le secrétaire et le scrutateur et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Art. 17. En accord avec l'article 44 de la Loi et l'article 5 des Statuts de la Société, les ARP sont des actions sans droit de vote.

Titre IV. Administration

Art. 18. La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins deux (2) administrateurs, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans, par l'assemblée générale des actionnaires qui peut à tout moment les révoquer.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Si toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui assumerait alors tous les droits, devoirs et obligations du conseil d'administration.

Art. 19. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) administrateurs le demandent.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Un administrateur peut en représenter un autre au conseil d'administration, et un administrateur peut représenter plusieurs administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil d'administration doit être prise à la majorité simple des administrateurs. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du conseil d'administration.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, et (iii) la réunion est retransmise en direct. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 20. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 21. La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs.

Art. 22. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 23. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre V. Surveillance

Art. 24. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 25. L'année sociale commence le premier mars et finit le vingt-huit février de la même année.

Art. 26. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est à la disposition de l'assemblée générale et peut être distribué à l'actionnaire unique ou aux actionnaires au prorata de leur participation dans la Société, à condition toutefois que les ARP courent un dividende préférentiel annuel, payable avant tout autre distribution de dividende, d'un montant égal à trois pour cent (3%) de la valeur nominale des ARP (le Dividende Préférentiel).

Si la Société n'est pas capable de payer de Dividende Préférentiel pour une année donnée en raison d'un bénéfice distribuable insuffisante, le Dividende Préférentiel qui aurait dû être versée au cours de cette année sont cumulatifs et reportées à l'exercice suivant.

Toute distribution de dividende complémentaire par la Société ne bénéficier aux porteurs d'Actions Ordinaires; les détenteurs des ARP ne sont pas habilités à toute autre distribution de dividende en dehors du Dividende Préférentiel.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 27. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs de la Société après le règlement de toutes ses dettes doit être réparti entre les porteurs d'actions ordinaires au prorata de leur participation dans la Société. Les détenteurs de ARP ne sont pas habilités à recevoir tout boni de liquidation de tout genre.

Titre VIII. Disposition générale

Art. 28. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Sixième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission des personnes suivantes de leur fonction d'administrateur de la Société avec effet immédiat et de leur accorder décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission:

- Mme. Ambika Purmessur, né le 9 octobre 1978 à l'Île Maurice, ayant son adresse professionnelle à St James Court, Suite 308 St Denis Street, Port Louis, République Mauricienne;
- M. Fung Kong Yune Kim, né le 13 février 1975 à l'Île Maurice, ayant son adresse professionnelle à St James Court, Suite 308 St Denis Street, Port Louis, République Mauricienne;
- M. Priyank Thapliyal, né le 2 juillet 1971 à Dehradun, Inde, ayant son adresse professionnelle au 47 Court Lane, Dulwich, SE21 7DP, Grande-Bretagne.

Septième résolution

L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes, avec effet immédiat et pour une durée de six ans, comme administrateurs de la Société:

- Mr. Priyank Thapliyal, prénommé;
- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. une société à responsabilité limitée, établie et existante sous le droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103336 étant représenté par son représentant permanent Mr. Harald Thul, né le 13 mars, 1972 à Bonn-Beuel, Allemagne et ayant son adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Huitième résolution

Suite aux démissions et nominations ci-dessus mentionnées, le conseil d'administration de la Société se composera désormais comme suit:

- Mr. Priyank Thapliyal, prénommé;
- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., prénommé.

Neuvième résolution

L'associé unique décide de nommer comme auditeur indépendant, avec effet immédiat et pour une durée de six (6) années: Grant Thornton, prénommé.

Dixième résolution

L'associé unique confirme que la Société, sans limitation ou exception, reste propriétaire de tous ses actifs et reste débiteur de tout son passif et ses engagements, malgré la migration de son siège social, de son siège de gestion quotidienne effective, de son siège d'administration centrale et de son siège central de gestion et de contrôle au Grand-Duché de Luxembourg.

Evaluation

Les actifs nets de la Société sont évalués à deux cent cinq million six cent onze mille six cent soixante-dix Dollars Australien et soixante cents (AUD 205.611.671,00).

Cette évaluation est faite par les administrateurs de la Société et sous réserve d'un rapport du vérificateur indépendant, établi par Grant Thornton, prénommé, auditeur, qui rapport conclut comme suit:

Conclusion

«Sur la base du travail effectué, rien n'a été porté à notre attention qui nous amène à croire que la valeur globale de l'actif net de la Société en date du 30 novembre 2014 ne correspond pas au moins à la nouvelle représentation du capital social de la Société après la Migration».

Le rapport mentionné ci-dessus, en cours d'initialisation ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, pour être déposée en même temps avec les autorités d'enregistrement.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 mars 2015. Relation: EAC/2015/5416. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015041069/723.

(150046648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Mumpreneurs Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8398 Roodt, 8, op den Rousen.

R.C.S. Luxembourg F 10.318.

STATUTS

Entre les soussignés:

- Katarzyna Kolodziejczyk, entrepreneur, 84 Rue de la Semois L-2533 Luxembourg, nationalité polonaise
 - Krisztina Bugeja-Bernath, entrepreneur, 8 Op den Rousen, L-8398 Roodt, nationalité hongroise
 - Angélique Supka, entrepreneur, 29, Rue de Luxembourg L-3392 Luxembourg, nationalité belge
 - Laetitia Charaux, Administrateur-Délégué, 7, Kettengaass L-5680 Dalheim, nationalité Luxembourgeoise
- et toutes celles ou ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination «Mumpreneurs Luxembourg» association sans but lucratif.

Art. 2. L'association a pour objet:

- Fournir une plate-forme interactive pour les 'mumpreneurs (Une mumpreneur est une maman entrepreneur)' et futures mumpreneurs afin de se réunir, se rencontrer, partager des expériences et conseils, échanger leurs connaissances, former des partenariats et se soutenir mutuellement dans leurs activités.
- Améliorer la présence off-line des activités des mumpreneurs par des projets et événements.
- Aggrandir/améliorer la présence en ligne des mumpreneurs du Luxembourg en se regroupant sur notre site internet
- Par nos activités, nous identifions les besoins des mumpreneurs et futurs mumpreneurs et proposons des solutions concrètes pour aider les mères à créer et à développer leurs entreprises au Luxembourg.
- Ces activités portent sur l'organisation d'actions de sensibilisation, l'organisation d'événements, le support au développement de carrière et des activités associées à son objet.

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 4. L'association a son siège social à 8 Op den Rousen, L-8398 Roodt Luxembourg. Le siège social peut être transféré par simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de l'association est illimitée.

II. Exercice social

Art. 6. L'exercice social coïncide avec l'année civile. Par exception le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

III. Membres

Art. 7. Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande formulée de manière écrite ou verbale.

Art. 8. Les membres s'engagent à respecter le principe et l'objet de l'association, ainsi que les décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Art. 9. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 3 mois à compter du jour de l'échéance tout membre refusant de payer la cotisation lui incombant.

Art. 10. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association ou ne respectent pas les conditions émises à l'article 8 des présents statuts. À partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 11. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

IV. Cotisations

Art. 12. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Le montant de cette cotisation annuelle ne peut être supérieur à 500 euro.

Art. 13. L'associé démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations versées.

V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demande par écrit en proposant un ordre du jour au conseil d'administration.

Art. 15. La convocation se fait au moins 30 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant courrier postale ou électronique devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 16. Toute proposition écrite signée de 20% au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 17. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- la modification des statuts;
- la nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse;
- l'approbation des budgets et comptes;
- la dissolution de l'association;

Art. 18. Tous les associés ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions sont prises à majorité absolue des voix sous réserve des dispositions de l'article 26. Un membre ne peut représenter qu'un seul autre membre empêché.

Art. 19. Les résolutions de l'assemblée générale, signées par deux membres du conseil d'administration, sont portées à la connaissance des membres et tiers éventuels par voie postale ou électronique. Elles sont conservées dans un registre au siège de l'association pouvant être notamment consulté sur demande préalable par les associés et tiers éventuels.

VI. Administration

Art. 20. L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour 3 années par l'Assemblée Générale. Le conseil d'administration se compose de 3 à 6 membres et au moins d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale.

Art. 21. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion ou de disposition qui intéressent l'administration sociale, dans le sens le plus large. Il a dans sa compétence tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale. Il peut, entre autres, recevoir toutes sommes et valeurs; conclure tous actes, marchés et contrats; prendre ou donner bail, sous louer, acquérir, aliéner, échanger tous biens meubles et tous biens immeubles nécessaires pour réaliser l'objet social; accepter legs; consentir tous prêts ou contracter tous emprunts, avec ou sans garantie, en une ou plusieurs fois, ainsi que toutes les ouvertures de crédit; consentir et accepter tous gages et nantissements et toutes hypothèques; confier tous pouvoirs à des mandataires de son choix. L'énumération qui précède est énonciative et non limitative.

Art. 22. Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou à la demande de deux tiers de ses membres. Il ne peut valablement délibérer que si 2/3 de ses membres au moins sont présents ou représentés. Toute décision est prise à la majorité absolue des voix.

Art. 23. Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, 2 signatures de membres en fonction sont nécessaires.

Toutefois, la gestion journalière des affaires de l'association peut être déléguée par le conseil d'administration, à l'exclusion de tous autres pouvoirs, soit à un associé, soit à un tiers.

Art. 24. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Art. 25. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Art. 26. Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres,
- l'autofinancement
- les subsides et subventions,
- les dons ou legs en sa faveur autorisés dans les conditions de l'article 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

VII. Modification des statuts, dissolution et liquidation

Art. 27. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts ou la dissolution de l'association que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification aux statuts ou dissolution ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais, dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification aux statuts porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, ces règles sont modifiées comme suit:

a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés;

b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix;

c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 28. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté, après liquidation du passif, à une association ayant des buts similaires.

VIII. Dispositions finales

Art. 29. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée, ainsi qu'à l'éventuel règlement interne en vigueur.

Ainsi fait à Luxembourg, le 02/03/15.

Katarzyna Kolodziejczyk / Krisztina Bugeja-Bernath / Angélique Supka / Laetitia Charaux

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2015040533/128.

(150046125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Mossco Capital (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.473.

In the year two thousand and fifteen (2015), on the eighteenth (18th) day of February, before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

were adopted the resolutions of the sole shareholder of Mossco Capital (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 178473 (the Company).

The Company was incorporated on 5 June 2013 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Luxembourg official gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the Official Gazette) number 2066 dated 26 August 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 8 November 2013 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Official Gazette number 187 dated 21 January 2014.

THERE APPEARED:

Mossco Capital Inc., a corporation incorporated and existing under the laws of the Province of Ontario, Canada, having its registered office at 33, Charles Street East, Suite 3604, Toronto, Ontario, M4Y 042, Canada, with Ontario corporation number 001601154 (the Sole Shareholder),

duly and validly represented for the purpose hereof by Maître Laura Hominal, lawyer, with professional address at 33, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder acting in the name and on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that all the three million four hundred fifty-seven thousand nine hundred ninety-five (3,457,995) shares of the Company, with a nominal value of one euro (EUR1) each, representing the entire share capital of the Company amounting to three million four hundred fifty-seven thousand nine hundred ninety-five euro (EUR3,457,995), are present or duly and validly represented so that the Sole Shareholder may validly resolve on all the items composing the Agenda, as defined below;

II. that the Sole Shareholder has been called in order to resolve on the items contained in the following agenda (the Agenda):

(1) Decrease of the share capital of the Company by an aggregate amount of three million four hundred forty-five thousand four hundred ninety-five euro (EUR3,445,495) in order to bring it from its current amount of three million four hundred fifty-seven thousand nine hundred ninety-five euro (EUR3,457,995) down to a new amount of twelve thousand five hundred euro (EUR12,500), cancellation of three million four hundred forty-five thousand four hundred ninety-five (3,445,495) shares of the Company, having a nominal value of one euro (EUR1) each, and allocation of the proceeds deriving from the share capital decrease to the capital surplus account (compte 115 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009) of the Company, with effect as of 1 January 2015;

(2) Amendment of article 6.1 of the Articles in order to reflect the decrease of the share capital of the Company contemplated under item (1) above;

(3) Amendment of the register of shares of the Company in order to reflect the above changes with power and authority granted to the sole manager of the Company, or any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, or any employee of Intertrust, each one of them acting individually, with full power of substitution, to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the share capital decrease contemplated under item (1) above in the register of shares of the Company and to see to any formalities required, necessary, or useful in connection therewith; and

(4) Miscellaneous.

III. that after due consideration, the Sole Shareholder has adopted the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by an aggregate amount of three million four hundred forty-five thousand four hundred ninety-five euro (EUR3,445,495) in order to bring it from its current amount of three million four hundred fifty-seven thousand nine hundred ninety-five euro (EUR3,457,995) down to a new amount of twelve thousand five hundred euro (EUR12,500) (the Share Capital Decrease).

Within the frame and for the purpose of the Share Capital Decrease, the Sole Shareholder further resolves to cancel three million four hundred forty-five thousand four hundred ninety-five (3,445,495) shares of the Company, with a nominal value of one euro (EUR1) each, and to allocate an aggregate amount of three million four hundred forty-five thousand four hundred ninety-five euro (EUR3,445,495) following the completion of the Share Capital Decrease to the capital surplus account (compte 115 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009) of the Company.

The Sole Shareholder resolves that the Share Capital Decrease shall be deemed effective as at 1 January 2015.

As a result of the completion of the Share Capital Decrease, the Sole Shareholder expressly acknowledges that the share capital of the Company, which amounts, with effect as of 1 January 2015, to the aggregate figure of twelve thousand five hundred euro (EUR12,500), is entirely held by the Sole Shareholder and is represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares of the Company, with a nominal value of one euro (EUR1) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6.1 of the Articles, which shall now read as follows:

“The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one euro (EUR1) each (each a Share and together the Shares).”.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises the sole manager of the Company, or any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, or any employee of Intertrust, each one of them acting individually with full power of substitution under their sole signature, to proceed in the name and on behalf of the Company to any and all registration in the register of shares of the Company, to see to any formalities in connection thereto with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg), to the relevant publication in the Official Gazette, and more generally to accomplish any and all formalities which may be required, necessary or simply useful in connection with and for the purpose of the implementation of the above resolutions.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same proxyholder of the Sole Shareholder, and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze (2015), le dix-huitième (18^{ème}) jour de Février, par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

ont été adoptées les résolutions de l'associé unique de Mossco Capital (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 178473 (la Société).

La Société a été constituée le 5 juin 2013 par un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Journal Officiel) numéro 2066 en date du 26 août 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 8 novembre 2013 par un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Journal Officiel numéro 187 du 21 janvier 2014.

A COMPARU:

Mossco Capital Inc., une société constituée et existant conformément aux lois de la Province de l'Ontario, Canada, ayant son siège social au 33, Charles Street East, Suite 3604, Toronto, Ontario, M4Y 042, Canada, et ayant comme numéro d'immatriculation Ontario 001601154 (l'Associé Unique),

dûment et valablement représenté pour les besoins des présentes par Maître Laura Hominal, avocat, dont le domicile professionnel est au 33, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de l'Associé Unique et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. que l'ensemble des trois millions quatre cent cinquante-sept mille neuf cent quatre-vingt quinze (3.457.995) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société s'élevant à trois millions quatre cent cinquante-sept mille neuf cent quatre-vingt quinze euros (EUR3.457.995), sont présentes ou dûment et valablement représentées de telle sorte que l'Associé Unique peut valablement décider des points composant l'Ordre du Jour, telle que défini ci-dessous;

II. que l'Associé Unique a été convoqué à l'effet de se prononcer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant (l'Ordre du Jour):

(1) Réduction du capital social de la Société d'un montant total de trois millions quatre cent quarante-cinq mille quatre cent quatre-vingt quinze euros (EUR3.445.495) à l'effet de le porter de son montant actuel de trois millions quatre cent cinquante-sept mille neuf cent quatre-vingt quinze euros (EUR3.457.995) à un nouveau montant de douze mille cinq cent euros (EUR12.500), annulation de trois millions quatre cent quarante-cinq mille quatre cent quatre-vingt quinze (3.445.495) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune, et allocation du produit résultant de la réduction de capital au compte de capital surplus (compte 115 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009) de la Société, avec effet au 1^{er} janvier 2015;

(2) Modification de l'article 6.1 des Statuts à l'effet de refléter la réduction du capital social de la Société envisagée au point (1) ci-dessus;

(3) Modification du registre de parts sociales de la Société à l'effet de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés au gérant unique de la Société, ou tout avocat ou employé d'Allen & Overy, société en commandite simple, ou tout employé d'Intertrust, chacun d'eux agissant individuellement, avec tous pouvoirs de substitution, à l'effet de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement de la réduction de capital social envisagée au point (1) ci-dessus dans le registre de parts sociales de la Société et de procéder à toutes les formalités requises, nécessaires, ou utiles y afférentes; et

(4) Divers.

III. qu'après dûe considération, l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant total de trois millions quatre cent quarante-cinq mille quatre cent quatre-vingt quinze euros (EUR3.445.495) à l'effet de le porter de son montant actuel de trois millions quatre cent cinquante-sept mille neuf cent quatre-vingt quinze euros (EUR3.457.995) à un nouveau montant de douze mille cinq cent euros (EUR12.500) (la Réduction de Capital).

En lien avec et pour les besoins de la Réduction de Capital, l'Associé Unique décide en outre d'annuler trois millions quatre cent quarante-cinq mille quatre cent quatre-vingt quinze (3.445.495) parts sociales de la Société, avec une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune, et d'allouer un montant total de trois millions quatre cent quarante-cinq mille quatre cent quatre-vingt quinze euros (EUR3.445.495) suivant la réalisation de la Réduction de Capital au compte de capital surplus (compte 115 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009) de la Société.

L'Associé Unique décide que la Réduction de Capital sera réputée effective au 1^{er} janvier 2015.

En conséquence de la réalisation de la Réduction de Capital, l'Associé Unique note expressément que le capital social de la Société, qui s'élève, avec effet au 1^{er} janvier 2015, au montant total de douze mille cinq cent euros (EUR12.500), est entièrement détenu par l'Associé Unique et est représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR12.500), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune (chacune une Part Sociale et ensemble les Parts Sociales).».

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société à l'effet de refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorise par les présentes le gérant unique de la Société, ou tout avocat ou employé d'Allen & Overy, société en commandite simple, ou tout employé d'Intertrust, chacun d'eux agissant individuellement avec tous pouvoirs de substitution sous leur seule signature, à l'effet de procéder, au nom et pour le compte de la Société à toute enregistrement dans le registre de parts sociales de la Société, de procéder à toutes formalités y relatives avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la publication au Journal Officiel, et plus généralement à l'effet d'accomplir toutes formalités qui pourraient être requises, nécessaires ou simplement utiles en lien et pour les besoins de la mise en oeuvre des résolutions ci-dessus.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle Anglais, déclare qu'à la demande du mandataire de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en Anglais, suivi d'une version française. A la demande du même mandataire de l'Associé Unique, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date mentionnée en tête du présent acte.

Le document ayant été lu au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: Hominal, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 février 2015. Relation: EAC/2015/4623. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015040529/179.

(150046266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Old Port MDC Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 193.458.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth day of February.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Old Port MDC Luxembourg S.A., a public limited liability company (société anonyme), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 193458 (the Company).

The Company was incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Francis Kessler, prenamed, dated 2 December 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have never been amended.

The Meeting is declared open under the chairmanship of Ms Laurence Elkoubi, lawyer, residing professionally in Luxembourg (the Chairperson)

The Chairperson appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Ms Virginie Gonella, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus being constituted, the Chairperson has declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. To amend article 7.1 of the Articles, so that it will henceforth be read as follows:

" 7. Board of directors.

7.1 Subject to article 7.2 below and to any restrictions or requirements of any Shareholders' Agreement that may have been entered into from time to time, the Company shall be managed by a board of directors composed of five (5) members who need not be shareholders of the Company (the Board of Directors)".

2. To amend article 7.2 of the Articles, so that it will henceforth be read as follows:

7.2 The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting, which may decide to appoint two class A directors (the Class A Directors), one class B director (the Class B Director), one class C director (the Class C Director) and one class D director (the Class D Director). Subject to the restrictions set forth in the Shareholders' Agreement if any, the directors shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be re-eligible. Subject to any restriction set forth in the Shareholders' Agreement if any, in the event a director is elected without any indication on the terms of his mandate, he shall be deemed to be elected for six (6) years from the date of his election. Subject to the terms of the Shareholders' Agreement if any, a director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company".

3. To amend article 9.5 of the Articles, so that it will henceforth be read as follows:

"9.5 With the exceptions stipulated in the last two sentences of this article 9.5, the Board of Directors can validly deliberate and act only if at least one Class A Director and one Class B Director are present or represented. With the exceptions stipulated in the last two sentences of this article 9.5, resolutions of the Board of Directors are validly taken by approval if at least one Class A Director and one Class B Director voted in favour of such resolutions. The resolutions of the Board of Directors will be recorded in minutes signed by all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any). In relation to the Reserved Matters as defined in the Shareholders' Agreement that may have been entered into from time to time, the resolutions of the Board of Directors are validly taken if all Class A Directors, the Class B Director and the Class C Director voted in favour of such resolutions. In relation to the Veto Matters as defined in the Shareholders' Agreement that may have been entered into from time to time, the resolutions of the Board of Directors are validly taken if all Class A Directors and the Class B Director voted in favour of such resolutions, subject to the veto rights of the Class C Director if set forth in the Shareholders' Agreement".

4. Miscellaneous.

(ii) That the shareholders represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, having being controlled by the proxies of the represented shareholders and the board of the Meeting, has been signed by the board of the Meeting and will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies given by the represented shareholders to the present Meeting, after having been signed "ne varietur" by their proxy-holder, the board of the Meeting and the undersigned notary, shall also remain attached to the present deed to be registered with the minutes.

(iv) That the whole issued share capital of the Company being represented at the present Meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present Meeting, representing the whole share capital of the Company, is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

On the basis of the aforementioned agenda, the Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting RESOLVES to amend article 7.1 of the Articles, so that it will henceforth be read as follows:

" 7. Board of directors.

7.1 Subject to article 7.2 below and to any restrictions or requirements of any Shareholders' Agreement that may have been entered into from time to time, the Company shall be managed by a board of directors composed of five (5) members who need not be shareholders of the Company (the Board of Directors)."

Second resolution

The Meeting RESOLVES to amend article 7.2 of the Articles, so that it will henceforth be read as follows:

"7.2 The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting, which may decide to appoint two class A directors (the Class A Directors), one class B director (the Class B Director), one class C director (the Class C Director) and one class D director (the Class D Director). Subject to the restrictions set forth in the

Shareholders' Agreement if any, the directors shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be re-eligible. Subject to any restriction set forth in the Shareholders' Agreement if any, in the event a director is elected without any indication on the terms of his mandate, he shall be deemed to be elected for six (6) years from the date of his election. Subject to the terms of the Shareholders' Agreement if any, a director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company."

Third resolution

The Meeting RESOLVES to amend article 9.5 of the Articles, so that it will henceforth be read as follows:

" **9.5.** With the exceptions stipulated in the last two sentences of this article 9.5, the Board of Directors can validly deliberate and act only if at least one Class A Director and one Class B Director are present or represented. With the exceptions stipulated in the last two sentences of this article 9.5, resolutions of the Board of Directors are validly taken by approval if at least one Class A Director and one Class B Director voted in favour of such resolutions. The resolutions of the Board of Directors will be recorded in minutes signed by all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any). In relation to the Reserved Matters as defined in the Shareholders' Agreement that may have been entered into from time to time, the resolutions of the Board of Directors are validly taken if all Class A Directors, the Class B Director and the Class C Director voted in favour of such resolutions. In relation to the Veto Matters as defined in the Shareholders' Agreement that may have been entered into from time to time, the resolutions of the Board of Directors are validly taken if all Class A Directors and the Class B Director voted in favour of such resolutions, subject to the veto rights of the Class C Director if set forth in the Shareholders' Agreement".

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS THE MEETING IS CLOSED.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above mentioned appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date indicated at the beginning of this document.

The document having been read and explained to the proxy-holder of the appearing parties in Luxembourg, who is known to the undersigned notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingtième jour du mois de février.

Par-devant, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de Old Port MDC Luxembourg S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B193458.

La Société a été constituée en vertu d'un acte notarié de Maître Francis Kessler, prénommé, en date du 2 décembre 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Sociétés (les Statuts) n'ont jamais été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Laurence Elkoubi, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg (le Président) Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Virginie Gonella, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1 Décision de modifier l'article 7.1 des Statuts, afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

" 7. Conseil d'Administration.

7.1 Sous réserve de l'article 7.2 ci-dessous et sous réserve de toute restriction ou disposition prévue dans un Pacte d'Actionnaires pouvant avoir été conclu ultérieurement, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant cinq (5) membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société (le Conseil d'Administration)".

2 Décision de modifier l'article 7.2 des Statuts, afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

"7.2 Les administrateurs seront élus par les actionnaires en assemblée générale, qui peut décider de nommer deux administrateurs de classe A (les Administrateurs de Classe A), un administrateur de classe B (l'Administrateur de Classe B), un administrateur de classe C (l'Administrateur de Classe C) et un administrateur de classe D (l'Administrateur de

Classe D). Sous réserve des restrictions prévues le cas échéant dans un Pacte d'Actionnaires, les administrateurs seront élus pour une durée ne pouvant excéder six (6) ans et seront rééligibles. Sous réserve des restrictions et/ou des exigences supplémentaires prévues le cas échéant dans un Pacte d'Actionnaires, au cas où un administrateur est nommé sans indication de la durée de son mandat, il sera considéré comme étant nommé pour une période de six (6) ans à compter de la date de son élection. Sous réserve des restrictions et/ou des exigences supplémentaires prévues le cas échéant dans un Pacte d'Actionnaires, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société".

3 Décision de modifier l'article 9.5 des Statuts, afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **9.5.** Sous réserve des dispositions des deux dernières phrases de cet article 9.5, le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins un Administrateur de Classe A et un Administrateur de Classe B sont présents ou représentés. Sous réserve des dispositions de la dernière phrase de cet article 9.5, les décisions du Conseil d'Administration ne seront valablement prises que par l'approbation d'au moins un Administrateur de Classe A et un Administrateur de Classe B votant en faveur de la résolution concernée. Les résolutions du Conseil d'Administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant). En relation avec les Matières Réservées telles que définies dans le Pacte d'Actionnaires pouvant être conclu, les décisions du Conseil d'Administration seront valablement prises si tous les Administrateurs de Classe A, l'Administrateur de Classe B et l'Administrateur de Classe C ont voté en faveur de telles résolutions. En relation avec les Matières soumises à Vêto telles que définies dans le Pacte d'Actionnaires pouvant être conclu, les décisions du Conseil d'Administration sont valablement prises si tous les Administrateurs de Classe A et l'Administrateur de Classe B ont voté en faveur de telles résolutions, sous réserve du droit de veto de l'Administrateur de Classe C tel que prévu dans le Pacte d'Actionnaires".

4 Divers.

(ii) Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été contrôlée par les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'Assemblée, a été signée par le bureau de l'Assemblée et restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varient par leurs mandataires, le bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

(iv) Que l'intégralité du capital social de la Société ayant été représenté à la présente Assemblée et les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la Société, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Sur base de l'ordre du jour mentionné ci-dessus, l'Assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier l'article 7.1 des Statuts, afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **7. Conseil d'Administration.**

7.1 Sous réserve de l'article 7.2 ci-dessous et sous réserve de toute restriction ou disposition prévue dans un Pacte d'Actionnaires pouvant avoir été conclu ultérieurement, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant cinq (5) membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société (le Conseil d'Administration)".

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier l'article 7.2 des Statuts, afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

"7.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires en assemblée générale, qui peut décider de nommer deux administrateurs de classe A (les Administrateurs de Classe A), un administrateur de classe B (l'Administrateur de Classe B), un administrateur de classe C (l'Administrateur de Classe C) et un administrateur de classe D (l'Administrateur de Classe D). Sous réserve des restrictions prévues le cas échéant dans un Pacte d'Actionnaires, les administrateurs seront élus pour une durée ne pouvant excéder six (6) ans et seront rééligibles. Sous réserve des restrictions et/ou des exigences supplémentaires prévues le cas échéant dans un Pacte d'Actionnaires, au cas où un administrateur est nommé sans indication de la durée de son mandat, il sera considéré comme étant nommé pour une période de six (6) ans à compter de la date de son élection. Sous réserve des restrictions et/ou des exigences supplémentaires prévues le cas échéant dans un Pacte d'Actionnaires, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société".

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier l'article 9.5 des Statuts, afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

" 9.5. Sous réserve des dispositions des deux dernières phrases de cet article 9.5, le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins un Administrateur de Classe A et un Administrateur de Classe B sont présents ou représentés. Sous réserve des dispositions de la dernière phrase de cet article 9.5, les décisions du Conseil d'Administration ne seront valablement prises que par l'approbation d'au moins un Administrateur de Classe A et un Administrateur de Classe B votant en faveur de la résolution concernée. Les résolutions du Conseil d'Administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant). En relation avec les Matières Réservées telles que définies dans le Pacte d'Actionnaires pouvant être conclu, les décisions du Conseil d'Administration seront valablement prises si tous les Administrateurs de Classe A, l'Administrateur de Classe B et l'Administrateur de Classe C ont voté en faveur de telles résolutions. En relation avec les Matières soumises à Vêto telles que définies dans le Pacte d'Actionnaires pouvant être conclu, les décisions du Conseil d'Administration sont valablement prises si tous les Administrateurs de Classe A et l'Administrateur de Classe B ont voté en faveur de telles résolutions, sous réserve du droit de veto de l'Administrateur de Classe C tel que prévu dans le Pacte d'Actionnaires".

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les parties comparantes ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Elkoubi, Gonella, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 février 2015. Relation: EAC/2015/4632. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015040579/210.

(150046037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Lux Insulation Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 288.438,41.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 174.226.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of February.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Neuheim Lux Group Holding V, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 8.624.430,00 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137498.

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5 rue Zénon Bernard, 4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Lux Insulation Holdings S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174226, established pursuant to a deed of the undersigned notary dated December 18, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 540, dated March 5, 2013 and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated September 30, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3066 dated December 4, 2013.

II. The Company's share capital is set at three hundred fifty-three thousand eight hundred six United States Dollars and forty-one cents (USD 353.806,41) represented by ten million two hundred eighty-one thousand seventy-eight (10.281.078) class A ordinary shares and twenty-five million ninety-nine thousand five hundred sixty-three (25.099.563) class B ordinary shares, each with a nominal value of one cent of United States Dollar (USD 0,01) each.

III. The sole shareholder resolves to take the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to decrease the Company's share capital by an amount of sixty-five thousand three hundred sixty-eight United States Dollars (USD 65.368,00) from its current amount of three hundred fifty-three thousand eight hundred six United States Dollars and forty-one cents (USD 353.806,41) to two hundred eighty-eight thousand four hundred thirty-eight United States Dollars and forty-one cents (USD 288.438,41) by the cancellation of six million five hundred thirty-six thousand eight hundred (6.536.800) class B ordinary shares with a nominal value of one cent of United States Dollar (USD 0,01) each and an aggregate value of sixty-five thousand three hundred sixty-eight United States Dollars (USD 65.368,00), held by the sole shareholder in the Company, and to repay the shares cancelled to the latter by payment in kind consisting in the cancellation of a receivable held by the Company towards the sole shareholder.

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend article 6, first paragraph of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The share capital is set at two hundred eighty-eight thousand four hundred thirty-eight United States Dollars and forty-one cents (USD 288.438,41) represented by ten million two hundred eighty-one thousand seventy-eight (10.281.078) class A ordinary shares and eighteen million five hundred sixty-two thousand seven hundred sixty-three (18.562.763) class B ordinary shares, each with a nominal value of one cent of United States Dollar (USD 0,01).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, Grand-Duché of Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour du mois de février.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Neuheim Lux Group Holding V, une société à responsabilité limitée, établie et existant en vertu du droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L- 1736 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social d'EUR 8.624.430,00 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137498.

ici représenté par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec adresse professionnelle au 5 rue Zénon Bernard, 4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Lux Insulation Holdings S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 174226, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 18 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 540, en date du 5 mars 2013, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de le même notaire en date du 30 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3066, en date du 4 décembre 2013.

II. Le capital social est fixé à trois cent cinquante-trois mille huit cent six dollars américains et quarante et un cents (USD 353.806,41) représenté par dix million deux cent quatre-vingt-un mille soixante-dix-huit (10.281.078) parts sociales ordinaires de classe A et vingt-cinq million quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent soixante-trois (25.099.563) parts sociales ordinaires de classe B, d'une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune.

III. L'associé unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de procéder à la réduction du capital social de la Société d'un montant de soixante-cinq mille trois cent soixante-huit dollars américains (USD 65.368,00) afin de le ramener de son montant actuel de trois cent cinquante-trois mille huit cent six dollars américains et quarante et un cents (USD 353.806,41) à deux cent quatre-vingt-huit mille quatre cent trente huit dollars américains et quarante et un cents (USD 288.438,41) par l'annulation de six

millions cinq cent trente-six mille huit cents (6.536.800) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, et d'une valeur totale de soixante-cinq mille trois cent soixante-huit dollars américains (USD 65.368,00), détenues par l'associé unique dans la Société et le remboursement des parts sociales annulées à ce dernier par paiement de même valeur en nature consistant en l'annulation d'une créance détenue par la Société à l'égard de l'associé unique.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social s'élève à deux cent quatre-vingt-huit mille quatre cent trente-huit dollars américains et quarante et un cents (USD 288.438,41), représenté par dix million deux cent quatre-vingt-un mille soixante-dix-huit (10.281.078) parts sociales ordinaires de classe A et dix-huit millions cinq cent soixante-deux mille sept cent soixante-trois (18.562.763) parts sociales ordinaires de classe B, d'une valeur nominale d'un cent de dollars américains (USD 0,01).»

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 février 2015. Relation: EAC/2015/4727. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015040488/111.

(150046320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Petrusse 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 170.686.

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 23 février 2015 que:

1. Les personnes suivantes ont démissionné de leur fonction de membres du conseil de gérance de la Société avec effet au 23 février 2015:

- Monsieur Christopher Finn;
- Monsieur David B. Pearson;
- Madame Erica Herberg;
- CEP III Managing GP Holdings, Ltd.

2. Les personnes suivantes ont été nommées en tant que nouveaux membres du conseil de gérance de la Société pour une période illimitée, avec effet au 23 février 2015:

- Monsieur William Cagney, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Monsieur Andrew Howlett-Bolton, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- CEP III Advisor S.à r.l. dont le siège social est au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

3. L'adresse de la Société est le 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mars 2015.

Petrusse 1 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015038792/24.

(150043967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.